

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOÏ (SPHC)

Plantation d'hévéas de Caukhoi
(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1^{er} septembre 1923)
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 décembre 1923)

La plantation appartient à M. Camille Theys, résidant sur la plantation.
Situation : province de Tây-ninh, village de Dôn-thuân, lieu-dit Căukhoi.
Voies d'accès : route provinciale n° 5, dite Route-Haute de Tây-ninh.
Superficie totale : 328 ha 96 a 58 c.
Superficie complantée : 250 ha. 24 a. 54 c.
Nombre d'arbres à l'hectare : une partie à 350 et l'autre à 200.
Espacement des arbres : 4x6 et 7x7.
Nombre total des arbres : 68.140.
Âge de la plantation : 36.416 arbres plantés en 1916, 22.918 en 1918 et 8.806 en 1919.
Saignée et résultats : 11.800 arbres plantés en 1923 sur 55 hectares, Production : totale, 3.200 k. sec ; à l'hectare, 58 k. sec ; à l'arbre, 0 k. 271 sec.
Observations : ces chiffres s'entendent du 4 au 15 août inclus.
Méthode de saignée : saignée journalière à un quart de l'arbre sur la totalité des arbres saignés, la saignée a été commencée à 0 m. 50 de hauteur.
Méthode de culture : labours, binages, hersages, dessouchage à fond, tous les bois brûlés, deux labours complets effectués avant la plantation.
Labours : six par an et binages suivant les besoins.
Engrais : fumier de ferme et cendres de bois.
Nature du terrain : silico-argileux, terres grises.
Main-d'œuvre : locale, variable suivant les travaux, moyenne journalière 40 à 45 coolies.
Cheptel : un troupeau de 25 buffles, bœufs, chevaux.
Immeubles existant sur la propriété : maison d'habitation et dépendances, trois magasins couverts en tuiles, une usine comprenant usine proprement dite, séchoir et fumoir, une étable, une écurie, six paillotes pour logement des coolies.
Matériel : 20 charrues, 4 scarificateurs, herses, houes, 5 charrettes, 1 semeuse, 2 laminoirs à main, bacs à latex, seaux, gouges, gouttières, 2 faucheuses.
Capitaux investis dans la propriété : 90.000 piastres.

Société anonyme, 31 juillet 1924.

Société des Plantations d'hévéas de Caukhoi
(*La Journée industrielle*, 9 octobre 1924)

Saïgon, 7 octobre. — Récemment constituée, cette société anonyme a pour objet la mise en valeur et l'exploitation de plantations d'arbres à caoutchouc, ainsi que d'arbres et d'arbustes de toutes autres essences. Le siège est à Saïgon, 4, rue Filippini. Le capital est de 100.000 piastres en actions de 50 piastres, dont 1.900 d'apports. Les premiers administrateurs sont MM. Paul Ballous ¹, industriel à Saïgon ; [Gustave] Bertrand, avocat à Soctrang ; Charles Beyssac, directeur de la Société Indochinoise de Transports, à Saïgon ; Jean Duclos ², négociant à Saïgon ; Portail ³, imprimeur à Saïgon ; Pierre Rivière, industriel à Saïgon ; et Theys, planteur à Caukhoi.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 janvier 1925)

On a créé à Saïgon la Société des Plantations d'hévéas de Caukhoi. Des terrains sont apportés par M. et M^{me} Camille Theys, planteurs à Don-Thuan (Tayninh), et M. et M^{me} Gustave Bertrand, avocat-défenseur à Soctrang. Le capital social est fixé à 100.000 piastres, divisé en 2.000 actions de 50 piastres, 1.760 entièrement rétribuées sont attribuées à M. et M^{me} Theys et 140 à M. et M^{me} Bertrand ; les 100 autres actions sont à souscrire en numéraire.

La première assemblée a nommé administrateurs MM. Ballous, Bertrand, Beyssac, Jean Duclos, Albert Portail, Pierre Rivière et Theys.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs caoutchouc*, 14 avril 1926)

• Sté des plantations d'hévéas de Caukhoi, 4, rue Filippini, Saïgon. — Sté anon., 1924, 100.000 piastres. Plantations d'arbres à caoutchouc.— Conseil : MM. P[aul] Ballous, [Gustave] Bertrand, Ch. Beyssac, Jean Duclos, Portail, Pierre Rivière, Theys.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juillet 1926)

La Société des plantations d'hévéas de Cau-Khoi, au capital de 1.000.000 francs, vient de modifier ses statuts. Désormais, le conseil est autorisé à porter le capital à 4.800.000 francs par l'émission au pair de 32.000 actions de 100 francs.

Des 16.000 actions de 100 francs du capital actuel, 14.080 représentent la rémunération des apports de M. et M^{me} Theys et 1.120 celle des apports de M. et M^{me} Bertrand. Les 800 actions restant ont été souscrites en numéraire.

Il a été créé 2.200 parts de fondateur attribuées : 2.000 aux détenteurs des 2.000 premières actions de 50 piastres ; 160 à M. Charles Beyssac pour ses bons offices et 40 réservées pour l'acquisition d'une parcelle de terrain.

Le surplus des bénéfices sera réparti : 10 % au conseil, 25 % aux parts et 65 % aux actions.

¹ Paul Pierre Ballous (Rauzan, 1880.-Nice, 1957) : administrateur délégué de la Société industrielle d'exportation en Extrême-Orient ([Sindex](#)). Voir encadré.

² Charles Beyssac et Jean Duclos : directeur et administrateur délégué de la [Société indochinoise de transports](#) à Saïgon.

³ [Albert Portail](#) : imprimeur-libraire à Saïgon.

Conseil colonial
Session ordinaire de 1923
(*L'Écho annamite*, 26 août 1926)

Liste des affaires à soumettre à la commission permanente
Tay Ninh
Theys 300 ha. à Camgiang : Concession gratuite

PLANTATION D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
(Société anonyme).
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

Sur la province de Tay Ninh.
Voie d'accès : route de la Route-Haute après Trabang.
Distance de Saïgon : 80 kilomètres.
Propriétaire : Société anonyme des plantations d'hévéas de Caukhoï, siège social 4, rue Filippini, Saïgon.
Nature du terrain : terres grises de forêts.
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : commencée en 1916.
Superficie globale : 2.255 ha. (dont 1.945 ha. en concession provisoire, en cours d'acquisition).
Superficie plantée en hévéas : 451 ha. 20 a.
Nombre d'hévéas plantés : 133.700 environ.
Nombre d'hévéas en saignée : 46.630.
[45] Nombre d'arbre par hectare : 280.
Méthode de culture : labourage, sarclage et binage.
Méthode de saignée : journalière.
Main-d'œuvre : locale des villages voisinants, complétée par de la main-d'œuvre contractuelle tonkinoise. Son chiffre : en moyenne 180 à 200 travailleurs par jour.
Immeubles et installations : maison du directeur et dépendances, usine et fumoirs, 1 village de 22 maisons pour les Tonkinois, 1 village de 25 maisons pour les Cochinchinois.
Matériel agricole : divers.
Cheptel : 50 bêtes de trait.
Production 1^{er} semestre 1926 : 23.000 kg.
Production 2^e semestre 1926 (probable) : 27.000 kg.
Production annuelle : 50 tonnes.
Autres cultures de la plantation : cultures vivrières variées.
Capitaux investis dans la plantation : 2.000.000 de francs.

Bulletin des annonces légales obligatoires du lundi 20 décembre 1926
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 décembre 1926)

Plantations d'hévéas de Caukhoi. — Introduction éventuelle sur le marché de Paris des titres négociables. Il existe 16.000 actions et 2.200 parts de fondateur.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1927)

Les Plantations d'hévéas de Caukhoï vont introduire en Bourse leurs 16.000 actions de 100 francs et leurs 2.200 parts de fondateurs.

CAPITAL PORTÉ À 4,8 MF

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1927)

La Société des Plantations d'hévéas de Caukhoï porte son capital de 1.600.000 à 4.800.000 francs en créant 32.000 actions de 100 francs souscrites en numéraire.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOÏ
Société anonyme

Capital social : quatre millions huit cent mille fr.
divisé en 48.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 9 avril 1927

Siège social à Saïgon (Cochinchine)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Jean Duclos
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. — Encre Lorilleux

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

La promotion du ministère des Colonies

(*Le Journal officiel de la République française*, 27 janvier 1928)

Chevalier

Ballous (*Pierre-Paul*), administrateur des services civils de l'Indochine en disponibilité. Industriel à Saïgon ; 11 ans 5 mois de services civils et militaires ; 6 campagnes ; 8 ans 11 mois de pratique professionnelle. Comme administrateur de sociétés industrielles, a pris une part très active à la mise en valeur de la colonie. Membre de la chambre de commerce de Saïgon.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1928)

La Société des Plantations d'Hévéas de Caukhoï appelle les trois quarts restant à appeler de son capital.

Rappelons qu'elle saigne 51.000 hévéas, que son capital est de 4.800.000 francs et qu'il existe 2.200 parts de fondateur.

Hévéas de Caukhoï

Assemblée générale du 10 sept.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 octobre 1928)

Dividendes pour l'exercice 1927 : 11 fr.. 52 brut, soit 10 fr. impôt déduit, pour les actions de 1 à 16.000 ; 4 fr. 15 brut, soit 3 fr. 60 net, pour les actions de 16.001 à 48.060 ; aux parts 50 fr. 11 brut, soit 44 fr. 69 net, impôt déduit.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1929)

Plantations d'hévéas de Caukhoï. — Introduction des actions et parts à la Bourse de Paris, soit 48.000 actions de 100 fr. et 11.000 cinquièmes de parts.

La société, qui a son siège social à Saigon, est au capital de 4.800.000 fr., divisé en 48.000 actions de 100 fr. Il avait été créé, à l'origine, 2 200 parts de fondateur qui ont été divisées en 11.000 cinquièmes et qui ont à se partager 25 % des bénéfices nets après prélèvements statutaires.

La notice contient le bilan au 31 décembre 1928, soldé par un bénéfice de 180.000 fr. Les immobilisations, à l'actif, se totalisent par 5 millions, ayant comme contrepartie, 775.000 fr. d'amortissements et réserves. L'actif disponible ou réalisable comprend 210.000 fr. d'espèces et 445.000 fr. de stocks et créances. Les exigibilités sont de 65.000 fr.

PLANTATION CAU-KHOI

(Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931)

Propriétaire : Société anonyme des plantations d'hévéas de Cáu-khoi.

Voie d'accès : route Saigon, Trang-bang, Tâyninh.

Distance de Saigon : 82 km.

Nature du terrain : terres grises.

Année de la première mise en culture : 1917.

Superficie globale : (voir ci-avant, province de Tâyninh n° 27).

Méthode de culture : 3 labours par an.

Méthode de saignée : 1 mois sur deux.

Main-d'œuvre : locale.

Immeubles et installations : 1 maison en bois pour le directeur, sur pilotis, 2 laminoirs tournés à main.

Matériel agricole : 4 tracteurs Fordson, plus 40 charrues à bœufs.

Cheptel : 50 bœufs et buffles.

Production annuelle : 40 tonnes.

Autres cultures de la plantation : paddy, environ 250 ha.

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
27	Cau-Khoi (Sté an. plant. de)	—	Saigon	2.255 00	693 14

N°	Plantation	Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriqu es
27	Cau-Khoi	55.000			71.000	67.000				50.000	20

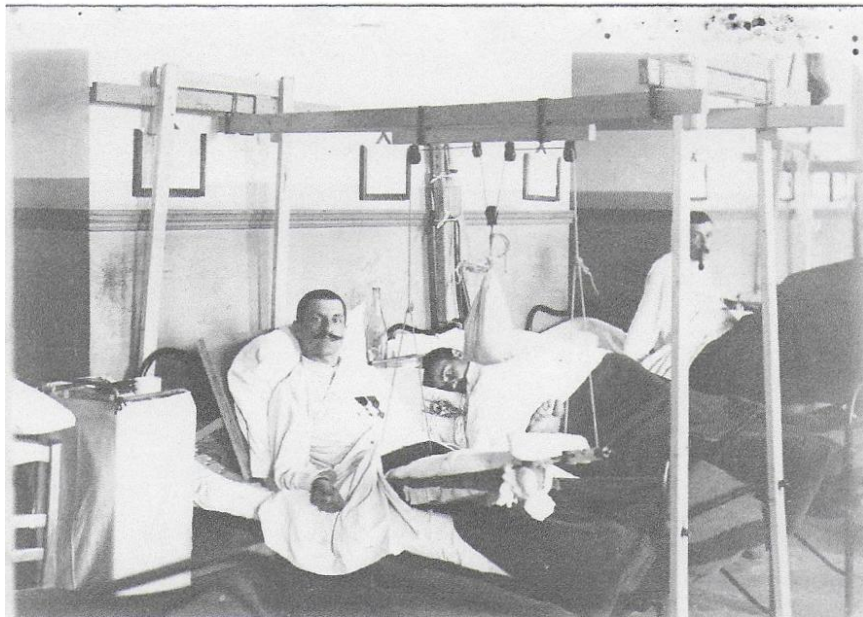
Édouard Séverin Séraphin ARNAUD, administrateur délégué

Né le 22 avril 1887 à Saint-Laurent-en-Beaumont (Isère).
Fils d'Augustin Arnaud et de Sabine Miard.
Tuteur : M. Andrieux, de La Salle-en-Beaumont (Isère).
Marié à Nguyễn-thi-On. Six enfants.

Engagé volontaire (13 novembre 1906).
Incorporé au 4^e Régiment d'infanterie coloniale.
Au 9^e Régiment d'infanterie coloniale en Indochine (30 juillet 1908).
Sergent (1^{er} juin 1914).
Au 13^e bataillon de tirailleurs indochinois (24 janvier 1916).
Campagne contre l'Allemagne (3 août 1916).
Offensive du général Nivelles au chemin des Dames dans l'Aisne (16 avril 1917) : le 41^e R.I.C. est anéanti en quelques jours, Arnaud est blessé le 17. Croix de Guerre avec palme. Pensionné pour blessure (6 novembre 1918).

Retour en Indochine.
Directeur de la plantation d'hévéas Filhol et Bresset à Vinh-Phuc par Cuchi (Giadinh).
Créateur de la S.N.C. E. Arnaud et Cie à Saïgon (liquidée à partir du 30 mai 1921 par André Kropff, architecte, l'un des associés).
Obtient une concession de 241 ha. à Phuoc hoi, voisine de celle de Caukhoi (10 juin 1926).
Attribution à titre définitif (5 février 1929).
Assistant aux [Plantations de la Route-Haute](#) (1929-1932).
Demande 276 ha de terrains domaniaux supplémentaires par agrandir sa plantation personnelle (août 1938).

Nommé conseiller provincial (1930).
Membre suppléant de la chambre d'agriculture de la Cochinchine (juin 1936).
Élu conseiller colonial suppléant sur la liste Lachevrotière (avril 1939). Sièges en octobre 1939 en remplacement d'Ortoli, mobilisé. Élu membre des commissions des finances et des vœux.
Chevalier de la Légion d'honneur (juillet 1939).
Assassiné par le Việtminh le 22 novembre 1940 (ci-dessous).



Édouard Arnaud à l'hôpital après l'offensive du chemin des Dames

LISTE par ordre alphabétique des électeurs français de la
chambre d'agriculture de la Cochinchine pour l'année 1933
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 13 avril 1933, p. 809)

N° d'ordre	Noms et prénoms et domiciles	Professions	Lieux d'exploitation
27	Arnaud Édouard	Administrateur délégué de la Soc. de Caukhoï	Tayninh

Hévéas de Caukhoï
Assemblée ordinaire du 12 juillet 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 juillet 1934)

Les actionnaires de la société réunis en assemblée le 12 juillet ont approuvé les comptes de l'exercice 1933.

L'assemblée est présidée par M. [Jules] Jean-Duclos [Société indoch. de transports], président du conseil d'administration.

Dans son rapport, le conseil expose la marche de l'entreprise au cours de l'exercice.

Les travaux ont consisté, comme durant les années précédentes, à entretenir et parachever les nouvelles plantations et à exploiter celles anciennes en rapport.

Le greffage des jeunes plantations a été effectué.

Les anciennes plantations ont pu être entretenues convenablement. malgré les bas prix de vente de la gomme et les abaissements successifs de la prime à l'exportation, grâce au nouveau prêt de 21.625 piastres obtenu du gouvernement.

La récolte de l'année a été de 101 t. 300, en légère augmentation de 8 t. 500 sur celle de 1932.

La société prévoit une augmentation progressive de sa production au fur et à mesure de la mise en exploitation de ses jeunes plantations, qui s'échelonnent de 1935 à 1938.

La situation de la société apparaît en bonne voie d'amélioration et on peut espérer que, si les cours du caoutchouc se maintiennent pendant trois ans, que les dettes pourront être intégralement réglées.

À ce moment-là pourra alors être envisagée l'ère des dividendes.

Les résultats de l'exercice 1933 se traduisent par une légère perte de 7.800 fr. 20.

Le conseil a demandé à l'assemblée de prélever sur la réserve de prévoyance la somme de 270.000 francs pour effectuer des amortissements.

Cette proposition a été votée à l'unanimité ainsi que les résolutions d'usage.

MM. [Édouard] Arnaud et [Paul] Ballous ont été réélus administrateurs pour une durée de 6 années.

COMPTE PERTES ET PROFITS 1933 (en fr.)

DÉBIT		
Report de l'exercice 1932		351.924,75
Frais génér. d'exploitation		93.218,10
Frais génér. administratifs		16.508,20
Frais de récolte et d'usage		118.426,10
Impôts et taxes		22.874,90
Intérêts et agios		89.396
Amortissements de l'exercice 1933 :		
s/ Terrain en friches :	157.991,74	
s/ Cheptel :	5.850,05	
s/ Matériel et mobilier :	106.158,21	270.000,00
		<u>962.348,03</u>
CRÉDIT		
Vente de caoutchouc 1933		213.980,10
Primes d'exportation de caoutchouc		101.300,00
Produits divers		17.343
Prélèvement sur Cpte Rés. de prévoyance		270 000,00
Solde débiteur au 31-12-33		359.724,93
		<u>962.348,03</u>

Bilan arrêté au 31 décembre 1933 (après amortissements)

LA TOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ROBIN
DANS LA PROVINCE DE TAY-NINH
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1934)

.....
MM. Robin et Pagès parcoururent ensuite la plantation de Can-Chot [Cau-Khoï], qui donne environ 300 tonnes de caoutchouc par an, et la plantation Arnaud. Ils s'intéressèrent, sur ce dernier domaine, aux essais de culture de canne à sucre que poursuit, concurremment avec celle de l'hévéa, son propriétaire.

Leur tournée dans la province permit au gouverneur général et au gouverneur de la Cochinchine de juger de la situation saine, dans la crise actuelle, grâce à la multiplicité des ressources qu'elle trouve dans la polyculture.

Société de rizières en I. C. Thi Doi
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 18 avril 1936)
[idem Agricole de Binh-Truoc, Carrières du Donai, Foncière et rizicole de Soctrang, Foncière de Giadinh, Hévéas de Caukhoi, Société civile des mines d'or du Kontum, Pêcheries en Asie]

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la Société de Rizières en I. C. « Thi-Doi » est transféré 16 à 22, rue Chaigneau à Saïgon.

Plantations d'hévéas de Caukhoï
Assemblée générale ordinaire du 15 mai 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 mai 1936)

M. [Jules] Jean-Duclos [pdt Sté indoch. de transp., Foncière et rizicole de Soctrang...] préside la séance.

MM. É[douard] Arnaud et [Paul] Ballous, les deux plus forts actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

M. Peautonnier⁴ est désigné comme secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs, [...]

Entretien des plantations — Récolte

L'entretien des plantations a été poursuivi, comme les années précédentes, avec tout le soin désirable, tant au moyen de façons culturales que de labours.

Dans les jeunes plantations, l'enfouissement des plantes de couverture a maintenu le sol en bonne condition, permettant un développement satisfaisant des arbres.

L'état des plantations en saignée a été parfait grâce à l'édification de diguettes et de drains destinés à entraver l'érosion qu'occasionnent les grosses pluies.

La production de l'année s'est élevée à 150.800 kg, dont 16.000 kg provenant de la mise en saignée d'un premier lot de 80 ha greffés, contre 120.100 kg en 1934.

⁴ Maurice Peautonnier (1901-1978) : directeur de l'Agence économique et financière d'Indochine. Voir encadré.

Examen du bilan

Les divers postes du bilan et du compte Profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1935, que nous soumettons à votre approbation, donnent lieu, par comparaison avec les postes du bilan de l'exercice précédent, aux remarques suivantes :

ACTIF

Immobilisations.

Les Plantations en rapport figurent sans changement pour 1.163 210 fr. 98.

Les Plantations non en rapport passent de 4 009 384 fr. 09 à 4 072.311 fr. 19, faisant ressortir les investissements de l'exercice à 62 927 fr. 10.

Les Terrains en friche et Rizières respectivement portés pour 140.098 fr. 06 et 79.507 fr. 08, tout sans changement.

Les Constructions, le Cheptel et le Matériel & Mobilier passent respectivement de : 96.685 fr. 24 à 104 652 fr. 94, 27.790 fr. à 27.390 fr. et 106.514 fr. 70 à 149.203 fr. 40.

L'augmentation du dernier poste provient de l'achat d'un matériel neuf de coagulation (bacs en aluminium permettant la fabrication de feuilles continues).

Valeurs réalisables.

Le stock de « Caoutchouc » de 10.464 kg 8 a été évalué 41.390 fr. 10 (soit au prix moyen de 3 fr. 95 le kilogramme, valeur de sa réalisation ultérieure).

Les « Avances sur Impôts » sont portées pour 90.391 fr. 37 contre 77.484 fr. 97.

Valeurs disponibles.

Les disponibilités s'élèvent à 18.926 fr. 18 (« Caisse » 16.408 fr.. 70 Banque 3.517 fr. 48).

Pertes et profits.

Compte tenu des bénéfices de l'exercice, qui s'élèvent à 158.185 fr. 70, le solde déficitaire du compte Profits et pertes se trouve réduit à 60.158 fr. 63.

PASSIF

Le « Capital », la « Réserve légale » et la « Réserve de prévoyance » sont sans changement, respectivement à 4.800.000 francs, 83 008 fr. 93 et 100.000 francs.

Les « Exigibilités », qui s'inscrivent pour 854.171 fr. contre 993.634 fr. 50, comprennent les comptes suivants :

Banque de l'Indochine 13.229 fr. 00 contre 56 221 fr. 30

Prêt du Gouvernement 188.150,00 contre 878 150 fr. 00

Créditeurs divers 3.731 fr. 40 contre 3.590 fr. 00

Compte d'ordre 49.060 fr. 60 contre 55.693 fr. 20.

CRÉDIT

Les Ventes de caoutchouc sont portées pour 543.029 fr. 20 et les Produits divers (ventes de graines, de *stumps*, etc.) pour 0.784 fr., faisant ressortir le bénéfice de l'exercice à 158.185 fr. 70.

Le prix de vente moyen du kilogramme de caoutchouc ressort à 0 p. 36 contre 0 p. 3963 pour l'exercice précédent. Cette diminution des cours de la matière explique la limitation de vos bénéfices à un montant voisin de ceux de l'exercice précédent, malgré un accroissement de 25 % de la production.

La hausse des cours, qui s'est produite depuis quelques mois, et que les techniciens du marché considèrent comme devant se maintenir, permet d'espérer des résultats meilleurs pour l'avenir.

Le bilan et le compte de Profits et pertes que nous venons de vous présenter résultent des écritures comptables.

Nous vous proposons d'employer la réserve de prévoyance s'élevant à 100.000 francs :

- 1°) pour partie, à solder le report du compte de Profits et pertes, soit 60. 158 fr. 63 ;
- 2°) pour complément, à amortir le poste Rizières de 39.841 fr. 37.

Les fonctions d'administrateurs de MM. Georges Bertrand et d'Allais sont tombées à expiration. Nous vous proposons de renouveler, pour six années, les pouvoirs de M. G[ustave] Bertrand et de nommer M. R. Patry ⁵, pour la même période, en remplacement de M. d'Allais.

Société des plantations d'hévéas de Caukhoï
Société anonyme au capital de 4.800.000 fr.
Siège social : 16 à 22, rue Chaigneau, Saïgon
MODIFICATIONS DES STATUTS.

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 décembre 1936)

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la Société des plantations d'hévéas de Caukhoï tenue à Saïgon le vingt deux juillet mil neuf cent trente-six, dont copie certifiée conforme est demeurée annexée à la minute d'un acte en constatant le dépôt reçu par M^e Leservoisier, notaire à Saïgon, le dix-huit décembre mil neuf cent trente-six, les articles 7, 8 et 25 des statuts ont été modifiés ainsi qu'il suit :

Première résolution

Le conseil d'administration, pour satisfaire aux engagements de la société envers le Gouvernement général de l'Indochine inscrits dans les contrats passés avec celui-ci, est d'ores et déjà autorisé à procéder aux conditions qu'il avisera à l'augmentation de capital nécessaire à permettre l'attribution au Gouvernement général ou à l'établissement public appelé à lui être substitué, [pluie] actions ordinaires au pair entièrement libérées, soit s'il en est créé d'actions de priorité ou privilégiées, en remboursement des avances consenties à la société. Le droit du Gouvernement général ou de l'établissement public appelé à lui être substitué ne pourra être exercé qu'à concurrence de la moitié au plus des actions de priorité ou privilégiées à émettre ou existant lors de chaque remboursement.

Si la création d'actions de priorité ou privilégiées était décidée postérieurement au remboursement en actions ordinaires des avances susvisées, le Gouvernement général de l'Indochine, ou l'établissement appelé à lui être substitué aurait à toute époque le droit de demander la transformation de ces actions ordinaires en actions de priorité ou privilégiées à charge d'en aviser le conseil d'administration dans les six mois de la notification, qui lui serait faite de la création de ces actions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité. [...]

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts.
À la fin du paragraphe I « sur la proposition du conseil » il est ajouté le paragraphe suivant :

⁵ Probablement Raoul Patry : né le 8 janvier 1875 à Paris. Entré en 1900 dans l'administration indochinoise. Administrateur-chef de la province de Giadinh, il se fait remarquer par son encouragement aux plantations d'hévéas (1917). Résident-maire de Pnom-Penh, directeur des Affaires politiques au Cambodge, chevalier de la Légion d'honneur (1927)...

« Le conseil est autorisé, suivant résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 1929, à porter le capital de 4.800.000 fr. à 25.000.000 fr. aux époques et conditions qu'il jugera convenables ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'assemblée générale modifie l'article 25 des statuts comme suit :

Avant le paragraphe « Il peut réaliser toutes annuités, soit par voie de négociations soit de tout autre manière ».

Il est ajouté le paragraphe suivant :

« En outre, il est autorisé à porter le capital de 4.800.000 francs à 25.000 000 fr. aux époques et conditions qu'il jugera convenables (décision de l'A.G.E. du 2 mars 1929).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts.

Les paragraphes suivants :

Il est créé deux mille deux cents parts bénéficiaires numérotées de 1 à 2.200 qui seront attribuées par le conseil d'administration, savoir :

« 1° Deux mille parts n° 1 à 2.000 aux détenteurs des deux mille premières actions de cinquante piastres, à raison d'une part par action.

« 2° Cent soixante parts n° 2.001 à 2.160 à M. Ch. Beyssac, en rémunération des soins apportés par lui à la fondation de la société et à son fonctionnement pendant sa période d'installation.

« 3° Quarante parts n° 2.161 à 2.200 seront laissées à la disposition du conseil d'administration dans le but de lui faciliter l'acquisition de la parcelle de terrain n° 244 ; opération devant être définitivement réglée au moment de la majorité de Mademoiselle et M. Billon.

« Les droits de ces parts sont fixés par les dispositions énumérées ci-après :

« Ces parts sont sans valeur nominale et représentées par des titres négociables au porteur.

« Les titres sont extraits d'un registre à souche numérotés, frappés du timbre de la Société et signés, comme les actions, par deux administrateurs, l'une des signatures pouvant être apposée au moyen d'une griffe ou même être imprimée à la machine. Ils sont numérotés de 1 à 2.200 ; ils sont transmissibles par simple tradition.

La part de bénéfice leur revenant sera valablement payée au porteur du coupon »

sont annulés et remplacés par les paragraphes nouveaux ci-après :

« Il est créé deux mille deux cents parts bénéficiaires numérotées de 1 à 2.200.

« Ces parts sont divisées en cinquèmes (suivant décision de l'A.G.E. du 2 mars 1929 confirmée par l'assemblée générale des porteurs de parts du 2 mars 1929), de telle sorte qu'il existe onze mille titres représentant onze mille cinquèmes de parts. Les cinquèmes de parts portent le numéro de la part originaire et un indice établissant le numéro du cinquème.

« Ces cinquèmes de parts ont été attribués par le conseil savoir :

« 1^{er}. — Dix mille cinquèmes de parts numérotés : 1 (indice I) à 2.000 (indice V) aux détenteurs des deux mille premières actions de cinquante piastres à raison de cinq cinquèmes de parts par action.

« 2°. — Huit cents cinquèmes de parts numérotés 2.001 (indice I) à 2 160 (indice V) à Monsieur Ch. Beyssac en rémunération des soins apportés par lui à la fondation de la Société et à son fonctionnement pendant la période d'installation.

« 3°. — Deux cents cinquèmes de parts numérotés 2.160 (indice I) à 2.200 (indice V) ont été laissés à la disposition du conseil d'administration dans le but de lui faciliter

l'acquisition de la parcelle de terrain n° 244 appartenant à Mademoiselle et Monsieur Billon. [etc.]

Pour extrait et mention.

LESERVOISIER,

Notaire à Saïgon

Société des Plantations d'hévéas de Caukhoï
Assemblée générale ordinaire du 17 juillet 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 juillet 1937)

M. J[ules] JEAN-DUCLOS, président du conseil d'administration, préside l'assemblée.
MM. É[douard] ARNAUD ET [Paul] BALLOUS, les deux plus forts actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

M[aurice] PEAUTONNIER est désigné comme secrétaire.

7 actionnaires possédant ensemble 32.897 actions sont présents ou représentés.

Rapport du conseil d'administration [...]

Marché du caoutchouc [...]

PLANTATIONS DE CAUKHOÏ

Plantations

L'utilisation de vos domaines, d'une superficie de 2.255 ha., se présentait comme suit au 1^{er} janvier 1937 :

Hévéas non greffés

Plantations 1916 à 1920 — 212 ha complantés de 55.000 arbres (260 arbres à l'ha).

Hévéas greffés

Plantations 1926-1928 — 49 ha. greffés en 1930

139,5 ha. greffés en 1931

311 ha. greffés en 1932

25 ha. greffés en 1933

Soit 200.000 arbres. (382 arbres à l'Ha) j

Total 736,5 ha. — 255.009 arbres

Pour les greffés, les clones ci-après, presque tous considérés comme très bons, ont été employés :

sur 260 ha. clones B. D. 5 (Bodjon Datar)

— 80,5 Tj. 1 (Tjirandji)

— 12 Avros 49

— 60 Avros 60

— 18 T. K i Tandjon Kenala X - Y Z

— 32,5 BD 2 (Bodjon Datar)

— 28 Avros 256 r

— 3,5 Avros 80

Un essai de culture de rizières, tenté il y a quelques années sur 265 hectares, a été abandonné.

L'aménagement des plantations, poursuivi au cours de l'exercice examiné, a nécessité au total des travaux importants, notamment 16 kilomètres de canaux, pour évacuer les excès d'eau, et 200 kilomètres de diguettes, pour éviter les ravinements, avec

entraînement d'humus, produits par les pluies — travaux représentant près de 100.000 m³ de terrassements.

Toutes les terres ont été abondamment fumées et les interlignes des arbres sont recouverts de plantes de couverture, qui protègent le sol, tout en fournissant un engrais vert précieux.

Un réseau routier de 20 kilomètres permet une surveillance facile et rapide de toutes les parcelles plantées.

Au 1^{er} janvier 1937, il ne restait plus que quelques travaux peu importants à faire, d'une d'importance approximative de 4.000 p. 00, pour parachever l'œuvre entreprise. À partir de la fin de l'année en cours, vos plantations, bien aménagées, n'auront plus besoin que d'un entretien courant.

Usine

L'usine est munie d'un matériel neuf de coagulation et de laminoirs, permettant la fabrication de feuilles continues.

Un fumoir et un préfumoir nouveaux ont été édifiés.

Cheptel

Le cheptel, d'un entretien peu coûteux avec les ressources de la partie de votre domaine non plantée, comprend 56 buffles et 84 bœufs.

Main-d'œuvre

La main-d'œuvre locale est suffisamment abondante pour ne pas nécessiter l'emploi d'ouvriers contractuels, dont l'importation et l'utilisation, soumises une réglementation sévère, constituent une assez lourde charge.

Bien entendu, nous observons à l'endroit de nos travailleurs les obligations humaines et morales qui s'imposent et quand la hausse du coût de la vie en même temps que celle de vos profits a justifié une augmentation de salaires, nous n'avons pas manqué — sans attendre la promulgation des nouvelles lois sociales — d'accorder cette augmentation.

L'état d'esprit de tous est excellent.

Production

La production de l'année s'est élevée à 200.191 kg dont 143.851 kg provenant de la vieille plantation (comportant 5 ha. non saignés) et 53.360 kg provenant des jeunes plantations.

Les chiffres ci-après font ressortir les progrès obtenus avec les vieux arbres :

Année	production (kg)	rendement à l'ha
1929	39.583	156,6
1930	55.486	261,79
1931	74.764	352,8
1932	92.800	437, 70
1933	101.300	477, 70
1934	120.100	580, 00
1935	134.500	649, 00
1936	143.851	695. 00

En ce qui concerne les greffes, les rendements annuels et par arbre ont été en moyenne les suivants :

1 kg 390 en 1935. — (15.000 kg produits par 8.000 arbres saignés pendant 8 mois et 22.000 arbres saignés pendant 3 mois).

1 kg 775 en 1936. — (65.340 kg produits par 30.090 arbres pendant 12 mois, 10.000 arbres pendant 5 mois et 30.000 arbres pendant un mois).

Des arbres non greffés du même âge auraient produit sensiblement moins. Ceux conservés comme témoins l'établissent.

Ventes

Le montant des ventes en 1936 s'est élevé à fr. 1.298.322,00 auxquels s'ajoutent fr. 34.399,80 à titre de produits divers, faisant ressortir le prix moyen du kilogramme de caoutchouc à fr. : 6,206.

Ce prix moyen avait été de fr. : 3,60 en 1935. Il a été de fr. : 9,25 durant le 1^{er} semestre 1937.

Résultats

Le bénéfice net de votre exercice a atteint fr. : 713.112,50 contre fr. : 158.195,70 en 1935 et fr. : 141.380,60 en 1934. [...]

Perspectives d'avenir

Le rendement de vos greffés nouvellement mis en saignée, ainsi que de ceux qui vont l'être au cours 1937 et des années suivantes, s'accroîtra rapidement.

Jusqu'en décembre 1936, 40.000 arbres seulement ont été saignés (dont 30.000 au cours de l'année 1935).

À la fin de l'année en cours, il y en aura 175.000 et on peut prévoir que leur complément — soit 85.000 arbres — sera mis en exploitation à la cadence; d'une vingtaine de mille par année.

Nous ne nous risquerons pas à chiffrer nos espoirs, surtout au point de vue de l'importance des bénéfices.

Il ne nous paraît cependant pas téméraire d'envisager une production de 500 tonnes dès l'année 1940 et de 700 à 800 tonnes lorsque vos jeunes greffés auront atteint l'âge permettant de les saigner normalement.

D'autre part, pour l'année 1937 déjà avancée, nous pensons pouvoir vous annoncer une récolte de 280 à 290 tonnes (en accroissement de 70 à 80 tonnes sur celle de 1936) et — sauf revirement important, peu probable, des prix — un bénéfice permettant le paiement d'un dividende, après apurement complet de vos dettes ; cet apurement ayant déjà été assuré avec vos recettes du 1^{er} semestre écoulé.

Notre intention est même de vous proposer, au cours d'une prochaine assemblée, de vous verser, dès le mois d'octobre prochain, un acompte de 8 francs net par action.

Les résultats acquis sont dus principalement à la valeur et au dévouement, de votre personnel, tout particulièrement aux qualités de votre administrateur délégué, M. [Édouard] Arnaud, qui a dirigé les travaux.

Nous vous demandons de vous joindre à nous pour adresser aux artisans de votre réussite nos vives félicitations et l'assurance de notre gratitude.

Le conseil d'administration. [...]

1937 (juillet) : Édouard Arnaud achète à la [CCNEO](#),
une villa située avenue Paul-Doumer à [Dalat](#)



On le voit ici, avec son épouse (assise, en sombre) et leur marmaille, sur le balcon, à l'arrière de la villa, sur fond de pins qui ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir

OUTRE, CELLE DES HÉVÉAS DE CAUCKHOÏ,
ÉDOUARD ARNAUD GÉRAIT SA PROPRE PLANTATION (285 ha.)
ET CELLE DU DOCTEUR SERVAIN (110 ha)

Liste générale des 1.028 plantations d'hévéas immatriculées
par le Bureau du caoutchouc de l'Indochine
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 29 décembre 1937)

N° d'immatriculation
Noms des plantations
Noms et adresses des propriétaires ou directeurs

TAYNINH

423 Soc. des plantations de Câukhoï	M. [Édouard] Arnaud, à Câukhoï, Tâyninh.
425 [Édouard] Arnaud	Câukhoï, Tâyninh.
429 [Dr Léo] Servain	Gérant : M. [Édouard] Arnaud, Câukhoï, Tâyninh.

Société des Plantations d'hévéas de Caukhoï
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} mars 1938)

[...] M. [Jules] JEAN-DUCLOS préside la séance.
MM. R. P. MOREAU et [Édouard] ARNAUD, les deux plus forts actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.
M[aurice] PEAUTONNIER est désigné comme secrétaire.[...]
Le mandat d'administrateur de M. [Paul] BALLOUS prend fin à la date de la présente assemblée. Il est rééligible et nous vous proposons de lui renouveler son mandat pour une période de six années. [...]

LES PROCHAINES ÉLECTIONS COLONIALES
Pour le scrutin du 16 avril
Deux listes complètes
(*L'Écho annamite*, 5 avril 1939)

MM. de Lachevrotière Henry, ancien président du Conseil colonial et du Grand Conseil.
Arnaud Édouard, planteur, ancien combattant, médaillé militaire et croix de guerre.
.....
Ballous Paul-Pierre, administrateur de société, ancien président du Grand Conseil, membre de la chambre de commerce, conseiller colonial sortant, chevalier de la Légion d'honneur.

CONSEIL COLONIAL
Au scrutin de ballottage

(*L'Écho annamite*, 26 avril 1939)

Les déclarations de candidatures françaises au scrutin de ballottage du 30 avril sont les suivantes :

Candidatures anciennes : ... Ballous, ... Arnaud...

Société des plantations d'hévéas de Caukhoï
Assemblée générale ordinaire du 30 mars 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 mai 1939)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour soumettre à votre examen, en vous demandant de vouloir bien les approuver, les comptes de votre exercice 1938 et les résolutions indiquées à l'ordre du jour de votre réunion.

Toutefois, avant de vous entretenir de la situation particulière de votre société et pour vous permettre de l'apprécier mieux, nous allons, comme les années précédentes, vous faire part des principales considérations d'ordre général relatives au marché du caoutchouc. [...]

Votre société a en outre, profité d'un accroissement important de sa production.

Votre récolte (que nous avons évaluée à 455.000 kg dans notre rapport à votre dernière assemblée générale) s'est élevée à 455.777 kg contre 308.051 kg en 1937 et, finalement, vos bénéfices ont atteint 3 millions 209.515 fr. 19, déduction faite du report à nouveau (303.855 fr. 18, de votre précédent exercice) contre 1.622 017 fr. 16 en 1937.

En reprenant les mêmes titres que dans notre dernier rapport, nous vous faisons part ci-après de nos observations concernant votre exploitation au cours de l'exercice 1938.

Plantations. — Vos plantations, déjà bien aménagées, n'ont nécessité que des travaux d'entretien et des fumures. À cet effet, le nécessaire a été fait soigneusement.

Constructions et matériel. — Vos installations industrielles ont été accrues des constructions et appareils nécessaires au développement de la production. 48.338 francs 50 ont été dépensés au titre Immeubles et 106.774 francs au titre Matériel.

Cheptel. — Votre troupeau, dont l'importance varie légèrement au cours de chaque exercice, comprenait 113 buffles et bœufs en fin d'année contre 132 à fin 1937.

Main-d'œuvre. — La main-d'œuvre locale a continué de donner toute satisfaction. Au point de vue de son abondance, aucune difficulté n'est apparue avec l'accroissement de la production et nous pouvons ajouter qu'il n'y a aucune crainte à avoir de ce côté pour les accroissements à venir.

Production. — Comme indiqué déjà, votre récolte a atteint 455.777 kg, en accroissement de 147.726 kg sur celle de l'année précédente.

Sur ces 455.777 kg, 129.225 kg ont été produits par votre vieille plantation (non greffée) et 326.552 kg par vos arbres greffés.

Le rendement de votre vieille plantation ressort à 624 kg par hectare contre 600 kg l'année précédente.

Celui moyen de vos greffés — dont 120.000 ont été saignés pendant 12 mois et 10.000 pendant 2 mois — s'est élevé de 1 kg 230 à 2 kg 500 par arbre.

Ce dernier rendement, qui correspond à 676 kg récoltés par hectare avec 260 arbres saignés (contre 458 kg. 500 avec 240 arbres en 1937) présente l'intérêt particulier qu'il s'agit de jeunes arbres, âges en moyenne de 6 ans 1/2 seulement et dont la production est appelée à s'accroître sensiblement au cours des prochaines années.

La récolte des deux premiers mois de 1939 a atteint 87.424 kg contre 53.782 kg durant la même période de 1938 et nous comptons, pour l'année en cours, sur une production dépassant 600 tonnes.

Ventes. — Vos ventes ont atteint 4.880.062 francs, correspondant à un prix moyen de 10 fr. 707 contre 8 fr. 98 en 1937.

Résultats de l'exercice. — Les résultats obtenus vous ont été déjà indiqués. Ils ressortent du bilan qui a été tenu à votre disposition et dont nous vous donnerons lecture détaillée après que vous aurez entendu le rapport de votre commissaire aux comptes.

Les écritures de ce bilan ne nous paraissent justifier aucune remarque après celles que nous vous avons déjà présentées.

À propos du compte profits et pertes qui y est joint, nous vous signalons :

a) Au débit, un accroissement de 441.933.09 des frais divers d'exploitation (1.727.943 fr. 29 contre 1.286.010 fr. 10 en 1937), soit de 34 % — pourcentage à rapprocher de celui de l'augmentation de production qui a été de 47 % — et un accroissement de 59.163 francs des lourdes taxes fiscales imposées à l'exportation, qui se sont élevées à 551.524 fr. 80,

b) Au crédit, l'existence d'un report à nouveau de 303.855 fr. 18 qui a été constitué par tous les participants aux bénéfices de l'exercice 1937 et qui, par conséquent, appartient à leur collectivité pour le partage des bénéfices de 1938 ; l'intérêt de cette remarque consiste dans le fait que d'après vos statuts (par suite d'une clause illogique et probablement même illégale, dont nous vous proposerons l'annulation dans une prochaine assemblée générale extraordinaire), ce report à nouveau aurait dû être constitué à la seule charge des actionnaires.

Nous ajoutons à toutes les observations qui précèdent que les profits intéressants réalisés ont été dus, pour une bonne part, au travail et au dévouement de votre personnel et nous sommes heureux d'avoir à vous demander une fois de plus de joindre vos remerciements aux nôtres à l'adresse de ce personnel et tout particulièrement de M. [Édouard] Arnaud, votre administrateur-directeur.

Pour l'emploi de vos bénéfices, nous vous proposons d'affecter 155.111 fr. 40 à l'amortissement de vos comptes « Constructions » et « Matériel et mobilier », de façon à maintenir à 1 franc leur valeur d'inventaire, et pour le solde, soit 3.358.259 fr. 37, d'accepter la répartition ci-après comportant constitution d'une « Réserve de prévoyance » de 112.115 fr. 16 prélevée sur le pourcentage attribué aux actions :

a) 5 % à la réserve légale	167,913 97
b) 8 % pour l'intérêt statutaire	384.099 00
c) Sur le solde :	
10 % au conseil d'administration	280.634 64
25 % aux parts de fondateur	701.586 60
65 % aux actions :	
Superdividende de 34 francs	1.632.000 00
Réserve de prévoyance	192.125 11
Total	<u>3.358.259 37</u>

Si vous approuvez cette répartition, les dividendes, sous réserve des impôts, à déduire seront fixés à 42 francs pour les actions et à 63 fr. 78 pour les cinquièmes de parts de fondateur.

Des acomptes de 15 francs aux actions et de 10 francs aux cinquièmes de parts ayant déjà été payés, les dividendes complémentaires nets seront de :

21 fr. 35 aux actions contre remise du coupon n° 7,

45 fr. 37093 aux 115 de parts contre remise du coupon n° 6.

Les mandats d'administrateurs de MM. [Jules] Jean-Duclos et Portail [l'imprimeur-libraire saïgonnais] prennent fin à la date de la présente assemblée. Nous vous proposons de les leur renouveler pour une période de six années.

Vous avez également à désigner vos commissaires aux comptes pour le prochain exercice. Nous vous proposons de nommer commissaire aux comptes M. [Robert] Bézard (commissaire agréé) et commissaire suppléant M. Demay, en fixant à 1.500 francs la rémunération de celui qui aura établi effectivement le rapport.

Nous vous proposons enfin de fixer à 12.000 francs, jusqu'à nouvel ordre, le montant global des jetons de présence à allouer pour l'année à votre conseil d'administration.

Nous vous rendons compte que nous n'avons traité que des opérations courantes avec vos administrateurs et avec, les sociétés auxquelles certains sont intéressés. Nous vous demandons de nous en donner acte et de nous renouveler les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le conseil d'administration. [...]

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(Journal officiel de la République française, 10 mai 1939)

Officier

M. Ballous (Pierre-Paul), administrateur délégué de la Société industrielle d'exportation en Extrême-Orient. Chevalier du 16 janvier 1923.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Colonies

(L'Écho annamite, 26 juillet 1939)

(Le Nouvelliste d'Indochine, 30 juillet 1939)

Deux bons artisans de la cause française viennent d'obtenir la croix de la Légion d'honneur : M. [Édouard] Arnaud, le planteur d'hévéas de Caukhoï, conseiller colonial, grand travailleur de la terre d'une part, et M. L. Toulza, le courageux et dévoué moniteur de l'Aéro-Club de Cochinchine, d'autre part.

À tous deux, *Le Nouvelliste* adresse ses bien sincères félicitations.

LÉGION D'HONNEUR

Édouard Arnaud

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 12 août 1939)

Le *Journal officiel* du 11 août publie un décret en date du 9 août par lequel sont promus chevaliers de la Légion d'honneur*, au titre du ministère des Colonies :

MM. Arnaud, planteur...

L'Information d'Indochine adresse ses félicitations aux nouveaux promus et particulièrement à M. Édouard Arnaud, administrateur délégué de la Société des plantations d'hévéas de Caukhoï.

1939 (septembre) : ARNAUD ET BALLOUS CO-FONDATEURS
DES [HUILERIES ET RAFFINERIES D'INDOCHINE](#), À SAÏGON

(*L'Écho annamite*, 22 septembre 1939)

La police saïgonnaise a arrêté le domestique Lé-van-An, qui s'était installé ruelle de Verdun, après avoir disparu de chez son patron, M. F. Arnaud ⁶, hévéaculteur, domicilié rue Chasseloup-Laubat, en emportant divers objets volés, le tout estimé à deux cent cinquante piastres.

LA PÈLERINE COCHINCHINOISE
— « O » —
Liste des souscripteurs
(*L'Écho annamite*, 4 octobre 1939)

1^{re} liste

M. Amadéi 5 p. 00
Bonthoux 20 p. 00
M^e Cavillon 10 p. 00
Gillet 20 p. 00
Théron 5 p. 00
Ottawy 20 p. 00
Amicale coch. des anc. combattants 20 p. 00
« Le Sou du Poilu de Tanan » 4& p. 00
M^{me} et M. Montandon 80 p. 00
[M. Arnaud, planteur 1.000 p. 00](#)
.....

Au Conseil colonial
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 octobre 1939)

La première séance de la session 1939 a eu lieu lundi à 16 heures. Vingt-quatre conseillers, soit douze français et douze annamites, étaient présents. Du côté français,

⁶ Probablement Édouard : on ne connaît aucun « F. Arnaud » hévéaculteur.

deux absents, MM. Jansen et Ortoli, ce dernier mobilisé, ont été remplacés par MM. Barthe et Arnaud. [...]

Annuaire Desfossés, 1940, p. 2263 :
P. Ballous, président ; Édouard Arnaud et Jules Jean-Duclos, adm.-dir. ; G. Bertrand, Charles Beyssac, R. Patry et A. Portail, adm.
R. Bézard et Demay, commissaires aux comptes.

[Remise de la Légion d'honneur de M. Arnaud]
Réunion de la chambre syndicale

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 10 janvier 1940)

En ouvrant la séance, le président fait part de la récente nomination de chevalier de la Légion d'honneur de M. Arnaud, planteur à Caukhoï.

La remise de la croix au nouveau décoré a donné lieu, dimanche 7 janvier, sur la plantation de M. Arnaud, à une cérémonie où l'ancien chef de la province de Tâyninh, M. Vilmont, a rappelé les éminents services militaires de M. Arnaud et ceux qu'il a rendus à la colonisation. L'administrateur Estève, de nombreuses personnalités et un grand nombre d'amis de M. Arnaud, dont notre président et plusieurs membres de la chambre syndicale, assistèrent à cette manifestation. Le président adresse ses vives félicitations à son collègue de la chambre syndicale.



Édouard Arnaud (Légion d'honneur, croix de guerre 1914-1918, médaille militaire) et son épouse, Nguyễn-thi-On, bouddhiste. Coll. Gérard O'Connell



Remise de la Légion d'honneur sur la plantation. De gauche à droite : en costume de mandarin, le docteur de la province de Tay Ninh. Pieds nus : le forgeron de la plantation, décoré le même jour de la médaille du mérite. Au centre : Édouard Arnaud. Deuxième à partir de la droite : Léo Rousseau (Loix-en-Ré, 1885-Tay Ninh, 1947), chef de la subdivision des T.P. Coll. Gérard O'Connell

ÉTUDES ET APPRÉCIATIONS HÉVÉAS DE CAUKHOI

(L'Information financière, économique et politique, 4 avril 1940)

La société des Hévéas de Caukhoï vient de mettre en paiement les dividendes votés pour l'exercice 1939, soit 67 fr. 58 par action et 100 fr. par part, contre respectivement 42 fr. et 63 fr. 78 pour l'exercice 1938. La société, dont le siège social est à Saïgon, est au capital de 4.800.000 fr. en 48.000 actions de francs. Il existe en outre 11.000 quietes de parts, ayant droit à 25 % des bénéfices après un intérêt de 8 % aux actions.

Le domaine de Caukhoï a une étendue de 2.255 hectares ; il est situé en Cochinchine, à 15 km. de Tay Ninh. La superficie plantée est de 781 hectares, dont 574

hectares greffés. La proportion d'arbres greffés est ainsi de 73 % contre une moyenne de 43 % en Indochine.

La production a progressé de 209 t. en 1936 à 308 t. (1937), 456 (1938) et 583 (1939). Elle se répartit, en dernier lieu, en 126 t. 5 provenant d'arbres non greffés et 456 t. 5 d'arbres greffés. De nouveaux accroissements de production sont prévus et le chiffre de 700 t. est escompté pour 1940.

Les bénéfices nets et les dividendes ont progressé ainsi :

	Bénéfice net	Divid. act.	Divid. part
1936	753.000	—	—
1937	1.622.000	20	20,13
1938	3.209.000	42	63,78
1939	5.390.000	67,58	100

Les résultats de 1939 ont permis d'affecter 554.702 fr. aux amortissements et de porter au plein de 480.000 fr. la réserve légale. À celle-ci s'ajoute une réserve de prévoyance de 192.125 francs.

Au bilan du 31 décembre 1939, les immobilisations sont portées pour 6 millions 65.000 fr. Le fonds de roulement atteint 4.497.000 fr. , dont 3.398.000 fr. en caisse et banques, alors que le passif envers les tiers n'est que de 1 million 254.000 fr. La situation est donc très nette et la trésorerie aisée. Elle vient de permettre la distribution effective des dividendes deux mois seulement après la clôture de l'exercice.

L'accroissement certain de la production en 1940 et les prix élevés du caoutchouc depuis le début de l'année permettent d'escompter des résultats très favorables pour cet exercice et des dividendes en nouvelle et forte augmentation sur ceux qui viennent d'être répartis.



Coll. Gérard O'Connell

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOÏ
Société anonyme

Capital social : quatre millions huit cent mille fr.
divisé en 48.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 9 avril 1927

Siège social à Saïgon (Cochinchine)

CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES DE CENT FRANCS

Monsieur É. Arnaud

est inscrit sur les registres de la société pour cent
actions nominatives de cent francs

Un administrateur : Ballous

Par délégation du conseil d'administration : Arnaud

Saïgon, le 25 juin 1940

SAÏGON

L'amiral Decoux reçoit

(*L'Écho annamite*, 19 octobre 1940)

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 octobre 1940)

Au cours de la journée, le chef de la Colonie a reçu : ... M. Ballous, membre du Grand Conseil...

SOULÈVEMENT COMMUNISTE
À LA FAVEUR DE LA MOBILISATION
DES TROUPES FRANÇAISES SUR LE FRONT SIAMOIS

ASSASSINAT d'Édouard ARNAUD



Dernière photo du vivant d'Édouard Arnaud prise à Saïgon quelques heures avant son assassinat : réunion de planteurs chez Hervier ou Legall (tous deux des Hévéas de Tayninh). À gauche : Ballous veste sombre, Arnaud costume blanc tricot gris. Coll. Gérard O'Connell



Le cercueil sortant de la maison d'Édouard Arnaud entouré de jeunes gens à la tête sertie d'un ruban blanc (couleur du deuil). Tous les villageois, employés ou non à la plantation, participent aux obsèques.
Coll. René Bonniot et Gérard O'Connell



Procession. Coll. René Bonniot et Gérard O'Connell

Incidents en Cochinchine

(L'Écho annamite, 25 novembre 1940)

Hanoi, 24 nov. — En Cochinchine, exécutant un mot d'ordre qui semble bien d'inspiration communiste, des bandes indigènes groupant les éléments les plus troubles de la population ont attaqué, dans la nuit du 22 au 23 novembre, quelques délégations administratives, plusieurs postes de police isolés et diverses maisons communes.

Ce mouvement s'est localisé dans la banlieue Nord et Ouest de l'agglomération de Saïgon-Cholon, sur la bordure de la Plaine des Joncs et dans le triangle constitué par les délégations de Vungliêm, Tambinh et Cang-long, les deux premières appartenant à la province de Vinhlong, la dernière à celle de Travinh.

.....
La belle tenue des services de Sûreté et des autorités communales est particulièrement à noter au cours des opérations de répression, qui ont été conduites avec énergie.

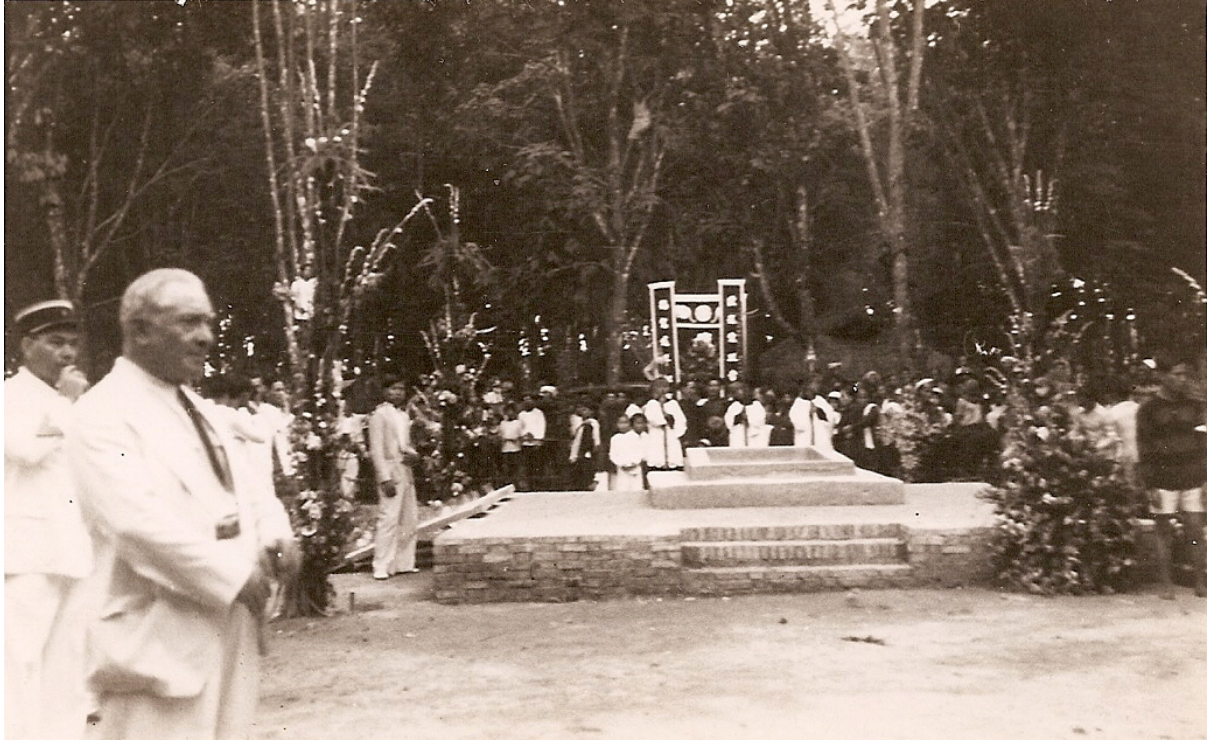
Une dizaine de gardes civils et communaux ont été tués en service commandé.

Les assaillants ont eu de leur côté des pertes très sérieuses.

On signale également qu'un automobiliste français [Édouard Arnaud] a été assailli et poignardé par plusieurs malfaiteurs. (ARIP)



Près de la tombe. De gauche à droite : M^e Dubreuilh (de profil), René Bonniot (le grand),
Lachevrotière (nœud papillon), l'imprimeur Ardin (pochette blanche),
Octave Faubeau, des Douanes et régies (chapeau à la main), ami du défunt.
Au fond : Annamites dans un arbre.
Coll. René Bonniot et Gérard O'Connell



À gauche : Mariani, constructeur de la nouvelle maison d'Édouard Arnaud.
Au fond, d'autres Annamites juchés dans un hévéa.
Coll. René Bonniot et Gérard O'Connell

À L'OMBRE DES HÉVÉAS DE CAUKHOÏ

Les obsèques de M. Arnaud
(*La Dépêche*, 27 novembre 1940)

[article communiqué par Gérard O'Connell]

Un petit carré de terre, au milieu des hévéas de Caukhoï, fut, hier, le lieu de recueillement d'une cinquantaine de Français, la plupart venus de Saïgon et de **plusieurs centaines d'Annamites qui tinrent à accompagner la dépouille de M. Arnaud**, décédé dans les circonstances tragiques que l'on connaît.

Émouvantes dans leur simplicité, ces obsèques se déroulèrent dans le cadre même où M. Arnaud vécut.

La grande pièce de sa maison, récemment construite, lui servit de chapelle ardente, car son cercueil y avait été exposé au milieu de nombreuses couronnes de perles et de gerbes de fleurs naturelles.

Des prières y furent dites par le Père annamite de Tayninh et hier, à 16 h. 30, eut lieu la levée du corps.

M^{me} Arnaud, épouse du défunt, entourée de ses enfants, conduisit le deuil.

Dans le cortège qui suivit, nous pûmes noter la présence de M. l'inspecteur des affaires administratives Striedter, représentant M. le gouverneur de la Cochinchine ;

M. Ardin, président du Grand Conseil ; M. de Lachevrotière, président du conseil colonial ; MM. les conseillers coloniaux Balencie, Ballous, Franchini, Jansen, Tran-quang-An ; M. Estève, administrateur-chef de la province de Tayninh ; M. Ménage administrateur ; M. Guillemet, président du Syndicat des planteurs ; M. Mariani ⁷, président de la chambre d'agriculture ; Comte [garage Peugeot, planteur], Dubreuilh, Bonniot ⁸, Paris, de Matrat [*sic* : *Louis Matrat, associé d'Arnaud dans les Huileries et raffineries d'Indochine*], Jubin [planteur], Guibert, Béziat, Rousseau, Duclos, Kerjean, Oudot, Lemoult [Optorg], Duqueyroix [Imprimerie Portail], Cardi, Vincensini, Pilecky, Penotti, [Henri] Bonvicini [anc. dir. du *Populaire d'Indochine* (1930-1940)], Liéfried [planteur], Oudot, Moyaux, Thomas [Distilleries de l'Indochine], Herveux, etc., etc.

Devant le caveau, construit en hâte, au bord de la route d'accès de la plantation, sept discours furent prononcés par MM. Estève, au nom de la province de Tayninh ; Mariani, au nom de la chambre d'agriculture ; Guillemet, au nom du Syndicat des planteurs ; Dubreuilh ⁹, au nom des anciens combattants, des sous-officiers de réserve et des médaillés militaires ; de Lachevrotière, au nom du conseil colonial ; Ballous, en sa qualité d'ami personnel du défunt et Striedter, au nom du gouvernement.

Discours de M. Estève,
chef de la province de Tayninh

Tandis que les rayons du soleil couchant filtraient à travers les feuillages des hévéas comme s'il avait tenu à éclairer le drap tricolore recouvrant le cercueil, M. Estève salua une dernière fois M. Arnaud :

Les mots sont impuissants, dit-il, à exprimer l'émotion qui nous a tous étreints lorsque, dans la nuit du 22 au 23 novembre, nous avons appris dans quelques circonstances vous aviez été lâchement assassiné.

Vous êtes tombé debout, victime de votre dévouement ; vous auriez peut-être échappé à cette fin tragique si, à Tan-phu-trung, prévenu de ce qui se passait, vous n'aviez point poursuivi votre route, mais vous avez estimé que vous deviez au contraire atteindre le plus vite possible le poste téléphonique de Cuchi afin de pouvoir alerter les autorités.

Quelques centaines de mètres plus loin, des criminels allaient répondre par des coups de poignard et de coupe-coupe aux paroles de raison que vous essayiez de leur faire entendre.

M. Estève retraça ensuite la vie du défunt :

On dira ce que fut votre vie de soldat, ce que fut votre vie de planteur, comment, avec vos seuls moyens, avec le seul secours de votre travail et de votre saine énergie vous avez créé une plantation qu'on donne comme modèle.

Mais ce qu'il m'appartient de souligner tout de suite — et je crois que c'est là l'éloge dont vous auriez été le plus justement fier —, c'est que vous réunissiez en vous toutes les belles qualités qui font du paysan de France un paysan incomparable.

Discours de M. Mariani,
Président de la chambre d'agriculture

M. Mariani, après avoir salué, lui aussi, la dépouille de M. Arnaud, dit à son tour ce que fut ce vaillant colon :

⁷ [Joseph Mariani](#) (Venaco, Corse, 1^{er} nov. 1879-Karachi, 14 mai 1947) : planteur d'hévéas, président de la chambre d'agriculture.

⁸ René Bonniot : pharmacien à Saïgon. Arnaud avait investi dans son laboratoire.

⁹ Charles Dubreuilh : avocat-défenseur à Hanoï avant la Grande Guerre, puis à Saïgon après. Fondateur des Charbonnages de Tuyên-Quang. Voir [encadré](#).

Soldat sans reproche, planteur qu'aucune difficulté ne décourageait, il est tombé martyr de la colonisation pacifique, sur cette terre qui l'avait conquis. Mais le sang d'Arnaud, comme celui des martyrs, fera germer de nouvelles volontés.

Madame, mes enfants, soyez fiers de votre mari et de votre père. Son souvenir restera toujours parmi nous comme celui d'un homme brave. Croyez à notre affection et à notre douleur, à la peine sincère que nous prenons au deuil qui vous frappe et qui nous frappe tous.

Et toi, ami Arnaud, je ne croyais pas qu'un jour, j'aurai le douloureux devoir de t'apporter, au nom des agriculteurs de Cochinchine, le suprême adieu.

Notre admiration pour ta vie de colon se transforme aujourd'hui en vénération devant ta fin de martyr.

En notre chambre d'agriculture une place d'honneur te sera réservée afin que ta mémoire se perpétue toujours dans nos cœurs, comme celle d'un noble Français mort pour la belle cause de la colonisation française.

Adieu mon ami, et que la terre de cette plantation à laquelle tu as consacré le meilleur de toi-même te soit légère.

Discours de M. Guillemet,
président du Syndicat des planteurs ¹⁰

En sa qualité de président du Syndicat des planteurs, M. Guillemet, qui suivit les efforts, la vie de M. Arnaud, put en retracer le tableau fidèle.

Voici le discours qu'il prononça :

Mesdames, Messieurs,

Un an ne s'est pas écoulé depuis le jour où, chassant un instant les soucis de l'heure, nous fêtions, dans ces mêmes lieux, la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'ami autour de qui nous nous pressons aujourd'hui pour un dernier hommage.

D'autres diront quelles furent les hautes vertus morales d'Édouard Arnaud, vous parleront de sa bonté, de son cœur généreux. Pour moi, je n'évoquerai ici que sa vie de planteur, et très brièvement, car une vie de labeur, de luttes, d'efforts journalièrement renouvelés, ne peut être retracée en quelques instants. Aussi bien savons-nous que, la paix reconquise, en 1918, le bon combattant qu'il avait été ne s'amollit pas, comme tant d'autres, dans l'attente des prébendes. Arnaud, lui, entendait ne devoir qu'à son travail, à sa persévérance, à son énergie, la situation qu'il voulait se faire et qu'il se fit.

Quelle fut son œuvre comme planteur ? Seuls ses associés, ses amis et quelques initiés en connaissent l'étendue, car Arnaud était, avant tout, un modeste, et, [pour beaucoup, ce fut une révélation d'apprendre que les hévéas de Caukhoï se plaçaient au tout premier rang des exploitations caoutchoutières de l'Indochine, non par l'étendue mais par les résultats magnifiques obtenus.](#)

En pleine crise, avec une audace qui confond, une foi en l'avenir que peu d'entre nous avaient conservée, avec, par surcroît, des moyens très limités, Arnaud avait décidé de remettre en état d'abord, de développer ensuite, des plantations dont l'avenir semblait pourtant compromis irrémédiablement. À cette tâche, il se dévoua tout entier, et lui, l'homme fruste, que rien ne semblait plus spécialement préparer à la rude et immense tâche qu'il allait mener à bien, avec une farouche énergie, un amour infini de la terre, avec un infaillible instinct, une claire vision du but à atteindre, [il appropria le sol, en extirpa la végétation parasitaire, le régénéra. Des grands drains asséchèrent les parties marécageuses, abaissèrent le plan d'eau qui nuisait au bon développement des hévéas. Toutes ses disponibilités et celles qu'il réussissait à se procurer par des](#)

¹⁰ Ce discours avait été antérieurement publié par le *Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine* du 13 novembre 1940.

exploitations et cultures annexes, il les consacra à l'achat d'engrais que, le premier en Indochine, il employa à doses massives. Enfin, sacrifiant tout à un avenir qui, pour lui, ne faisait pas de doute, il recépa délibérément les jeunes plantations qui furent toutes greffées à une époque où les spécialistes les plus avertis n'osaient encore se lancer dans cette voie nouvelle du progrès qui pouvait être génératrice de nombreux déboires.



« L'humble paillote » d'Édouard Arnaud. Coll. Gérard O'Connell

Oui, Arnaud fut un précurseur et un admirable travailleur de la terre, de cette terre dont il connaissait à merveille les secrets, dont il savait obtenir tous les fruits ! Mais que de travail, que d'énergie il lui fallut dépenser pour arriver à l'épanouissement magnifique des cultures qui nous entourent. Patiemment, au cours de longues années, de longs mois, pendant de nombreuses années, [entouré de travailleurs dont il causait la langue](#), dont il était aimé, dont il partageait pour ainsi dire l'existence — et l'humble paillote qui se trouve encore en face de la belle demeure qu'Arnaud s'était enfin décidé à construire et qu'hélas ! il n'a pu terminer, en est la preuve tangible — sacrifiant tout au but qu'il s'était assigné, notre ami a œuvré obstinément, sans se laisser vaincre par la fatigue ou le découragement.



La belle demeure dans laquelle Édouard Arnaud n'a pas vécu. Coll. Gérard O'Connell

Lorsqu'il regagnait sa maisonnette, satisfait du travail accompli, il avait la joie de retrouver une famille, nombreuse et unie par un même amour, pour qui il était tout et au sort de laquelle il veillait avec toute la bonté et la générosité de son cœur.

Et voilà que, soudainement, se trouvent anéanties tant de vertus, tant d'énergie, tant des forces créatrices !

C'est avec stupeur que nous avons appris sa mort affreuse. Il disparaît au moment où il pouvait légitimement jouir du fruit de ses travaux, victime de ces agitateurs qui mettent au service de bas profits personnels les fallacieuses formules qui empoisonnent les cerveaux et arment les bras. Nous voulons espérer que cette pègre et ses meneurs, tous seront livrés au sort qu'ils méritent, car le temps des apitoiements est révolu. Cette sévérité est due aux braves gens, français ou annamites, qui ne demandent qu'à travailler dans l'ordre et le calme; elle est due aussi aux familles des victimes de l'odieuse sédition de la nuit du 22 novembre ; elle est due enfin à cette veuve, brisée par le malheur qui la frappe, aux **six enfants orphelins** qui pleurent un père qu'ils chérissaient tant.

Le pauvre Arnaud me disait, il y a peu de jours : « Il ne faut pas que je disparaisse ! Ma tâche n'est pas terminée ! Ma femme, mes enfants ont besoin de moi ! Ce n'est pas tout d'avoir forcé la fortune. Je dois veiller à l'éducation et à l'instruction de mes petits. Il faut que j'en fasse des hommes. »

Hélas ! le sort injuste n'aura pas comblé ses vœux. De lâches, de stupides, d'aveugles criminels viennent de briser une vie si féconde en bienfaits.

Vous allez maintenant reposer, mon cher Arnaud, sous les ombrages que vous avez créés. Dans le calme de ces sous-bois, vous dormirez en paix, car si votre œuvre n'a pu être achevée, vous avez toutefois tant fait que vous pouvez être fier.

La grande famille des planteurs, au nom de laquelle je vous adresse l'ultime adieu, la chambre syndicale qui s'honorait de vous compter dans son sein sauront conserver la mémoire de celui qui a été un magnifique, un pur exemple pour tous.

Discours de M^e Dubreuilh,
ancien combattant

L'ancien combattant Dubreuilh s'adressa ensuite à l'ancien combattant Arnaud :
Arnaud dit-il, était un paysan un de ces paysans de France qui se battirent avec courage pour défendre la terre.

Il fut un soldat magnifique comme tous ces paysans de France, car tous ceux qui eurent à les commander savent combien ils ont été valeureux et modestes.

M^e Dubreuilh donne alors lecture de la citation à l'ordre de l'armée que M. Arnaud reçut le 26 mai 1917 :

« La médaille militaire a été conférée au sergent Arnaud Édouard-Séverin-Séraphin (active) au 41^e Régiment d'infanterie coloniale, sous-officier énergique et brave. qui s'est particulièrement distingué dans la journée du 16 avril 1917 en assurant, dans les conditions les plus difficiles la mission de liaison qui lui était confiée. À été ensuite grièvement blessé en entraînant bravement sa demi-section à l'assaut de la position ennemie. »

Nous pensons, Arnaud, ajouta M^e Dubreuilh, que tu pourras reposer tranquille sous cette terre que tu as conquise, mais surtout, à l'ombre du drapeau de France.

Discours de M. de Lachevrotière,
président du conseil colonial

Ce fut avec une émotion intense que nous. apprîmes, samedi matin, la fin tragique de notre ami Édouard Arnaud.

Vendredi, à onze heures du soir, Arnaud, le verre à la main, fêtait rue Paul-Blanchy, l'inauguration des nouveaux Établissements Jubin. Il était gai et plein d'entrain.

Si, à ce moment-là, quelqu'un nous avait prédit que, moins d'une heure plus tard, Arnaud serait froidement abattu par quelques Annamites fanatisés, nul n'y aurait cru.

Arnaud était, en effet, un annamitophile convaincu ; depuis plus de vingt ans, il vivait au milieu des indigènes et, dans la région même où il fut lâchement assassiné, il avait œuvré à la tête de centaines de coolies pour lesquels il fut toujours rempli de bonté et d'attentions.

Mais la destinée nous réserve de ces surprises ; la première victime de ce mouvement communiste devait être précisément cet ami sincère des indigènes.

N'y a-t-il pas là de quoi décourager les hommes de bonne volonté ?

Lorsqu'au cours du premier trimestre de 1939, il me fallut dresser une liste de candidats aux élections coloniales, mon attention fut retenue par la personnalité d'Arnaud qui me paraissait des mieux qualifiés pour réaliser cette politique de collaboration étroite entre Français et Annamites inscrite à mon programme.

Arnaud n'avait-il pas, toute sa vie durant, mis en pratique cette formule de collaboration ? S'étant consacré à la terre, n'avait-il pas associé à son labeur les Annamites, ses subordonnés ? [En sa vie privée, n'avait-il pas lié sa destinée à une femme du pays ?](#) N'avait-il pas fondé une famille indochinoise à laquelle il se dévouait avec amour ?

Il ne pouvait y avoir de personnalités plus qualifiées qu'Arnaud pour m'aider dans l'application de cette formule d'étroite collaboration.

Je ne fus pas déçu en mon attente car, dès qu'il prit place en notre assemblée, il s'avéra que notre collègue Arnaud jouissait de l'estime et de la sympathie de tous les indigènes.

Et c'est précisément cet homme-là qui vient de s'effondrer sous les coups de forcenés alors qu'il s'avançait vers eux, sans méfiance, avec des paroles amicales aux lèvres. Il ne dut certainement pas comprendre ce qui arrivait, car il lui était totalement impossible de concevoir que des indigènes, pour lesquels il n'avait eu que des bontés, pouvaient en vouloir à son existence.

Aujourd'hui, nous, ses collègues français et indigènes du conseil colonial, nous demeurons atterrés devant son cercueil.

Mais nous ne devons point nous laisser égarer par notre douleur et il serait mauvais que, poussés par une soif de vengeance, nous rendions toute la population indigène responsable d'un acte de folie commis par une poignée d'énergumènes mal inspirés. Si Arnaud pouvait ici exprimer une volonté, il nous convierait tous à une tâche sainte, celle de ne point laisser creuser un fossé infranchissable entre Français et Annamites au moment précis où l'union entre les deux principaux éléments ethniques de la colonie est plus que jamais nécessaire, à l'heure où se joue peut-être le sort de l'Indochine.

Si Arnaud pouvait parler, il nous ferait remarquer que la grosse majorité de la population indigène est loyale et, d'ailleurs, la présence de la foule annamite recueillie qui nous entoure, dont l'attitude révèle la douleur et les regrets, ne nous démontre-t-elle pas que tous ici, Français et indigènes, nous communions dans le même sentiment de réprobation contre le crime insensé dont Arnaud est la malheureuse victime ?

Obéissons à la volonté qui serait celle d'Arnaud s'il avait la possibilité de l'exprimer.

Certes, je ne prétends pas qu'il ne faille pas punir les coupables ; ceux-là méritent un châtiment exemplaire. Il ne faut pas pourtant que le crime de quelques fous rejaillisse sur toute une population saine et honnête. Ce serait néfaste pour l'avenir de l'Indochine que nous aimons tous et à laquelle Arnaud a dévoué son existence.

Il serait vain de rappeler en cette province de Tayninh les mérites d'Édouard Arnaud. C'est ici qu'il donna libre cours à ses vertus, c'est ici qu'il sut être un bon soldat de la paix après avoir été un héroïque soldat de l'autre guerre.

Il n'est pas en mon pouvoir de trouver des mots assez élogieux pour retracer l'œuvre accomplie modestement et sans tapage par l'homme que nous pleurons.

Sa fin tragique enlève à l'Indochine un de ses meilleurs enfants, car Arnaud était devenu totalement indochinois. Sa disparition plonge dans la douleur la famille dont il était le chef aimé et vénéré.

À Madame Arnaud, à tous les enfants d'Arnaud, je présente les condoléances du député de la Cochinchine, Jean de Beaumont qui apprendra avec chagrin la mort de celui qui fut son ami, je leur présente les condoléances du conseil colonial de la Cochinchine et mes propres condoléances. Que les marques de sympathie que nous leur témoignons atténuent leur douleur.

À vous, cher Arnaud, je dis, au nom du député de la Cochinchine et au nom de tous vos collègues du conseil colonial, un dernier adieu. Reposez en paix en cette terre que vous avez fécondée et à laquelle vous vous incorporez définitivement aujourd'hui.

Discours de M. Ballous

C'est avec une voix pleine d'émotion que M. Ballous, en sa qualité d'ami personnel et d'associé du défunt, prit la parole :

Vous étiez, mon pauvre ami, le dernier d'entre nous désigné pour une fin aussi tragique. Vous, qui aimiez les Annamites, qui les compreniez, qui parliez admirablement leur langue, vous avez été assassiné, mutilé par ceux-là même qui, dans cette région, vous devaient tant, vous doivent beaucoup.

Hélas ! la destinée, cette puissance qui fixe d'avance ce qui doit arriver, vous a conduit, vous a mené vers quelques égarés fanatiques qui vous ont abattu et ont brisé à jamais, en pleine activité, une vie de labeur, droite, droite, probe, d'une haute conscience qui forçait l'admiration et attirait vers vous l'estime générale.

Mon pauvre ami, vous maintenant reposez sur cette propriété que vous avez créée, dans cette terre que vous aimiez et que vous avez arrachée à la brousse et la forêt, face aux frondaisons de ces belles plantations de Caukhoï que vous avez sorti du néant et qui vous doivent leur prospérité, car, il faut bien le dire, Caukhoï vous l'avez sauvé ; il vous doit tout. Votre œuvre fut immense et votre création continue. Si vous en étiez

fier, mon cher administrateur délégué, nous, vos associés, nous en sommes orgueilleux. Caukhoï, c'était Arnaud ; Arnaud, c'était Caukhoï !!

Discours de M. Striedter ¹¹,
Représentant le gouverneur

En dernier lieu, M. Striedter, au nom du gouvernement, prononça la brève allocution suivante :

La voix du gouvernement général de l'Indochine, celle du gouverneur de la Cochinchine ne peuvent pas ne pas s'élever au bord de cette tombe après celle des amis du défunt.

Empêchés par les événements actuels d'assister à cette funèbre cérémonie, le chef sortant [Catroux] et le chef entrant [Decoux] de la colonie m'ont prié de les remplacer ici. Ce n'est pas sans émotion que je remplis ce devoir et viens exprimer à mon tour à la famille du défunt, à ses amis, à ses camarades les condoléances officielles des autorités.

J'ai peu connu, personnellement Arnaud dont je n'ai visité qu'une seule fois, il y a plusieurs années, la plantation en qualité d'inspecteur du travail et avais admiré sans réserve le travail de ce colon, les installations du personnel. Mais si je l'ai peu connu, j'en ai souvent entendu parler, notamment par mon camarade Vilmont qui lui avait voué une admiration fervente, il m'a dit les qualités remarquables du défunt, son esprit d'entreprise, son labeur, son ingéniosité, sa bonté, enfin... et je sais que ces paroles ne faisaient que refléter l'unanimité des sentiments de tous ceux qui ont connu cette âme d'élite.

Mais si le gouvernement se devait de prendre la parole en ce lieu, il sait que l'heure est aux actes et non aux discours et c'est par des actes prompts et énergiques qu'il compte répondre aux actes des fanatiques qui ont assassiné Arnaud ; c'est par des actes, j'en donne l'assurance au nom du gouvernement, qu'il vengera la mort de ce bon serviteur du pays, de la France.

J'ai dit.

La foule bénit ensuite le cercueil que les derniers rayons du soleil éclairaient encore, puis chacun se retira.

Un homme de bien entrain dans sa dernière demeure.

Assassins arrêtés
(*L'Écho annamite*, 27 novembre 1940)

Les obsèques de M. [Édouard] Arnaud, hévéculteur et conseiller colonial, ont eu lieu à Càu-khoi, province de Tâyninh, dans la plantation même dont il fut le fondateur.

Une foule considérable avait tenu à accompagner à sa dernière demeure cette victime de la colonisation pacifique, comme l'appelle M. Mariani.

¹¹ Guillaume Striedter (Villefranche d'Aveyron, 13 mars 1881-Menton, 17 janvier 1964) : fils d'Arthur Striedter, chimiste, directeur d'exploitation de phosphates à Bône (Algérie), puis négociant. Il fit toute sa carrière dans les services civils en Cochinchine et au Cambodge jusqu'aux fonctions de chef de la Sûreté et de directeur des Affaires politiques et administratives à Saïgon. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 15 janvier 1931). Retraité en France (avril 1937), rappelé à l'activité dans son ancien poste (mai 1940), il semble avoir suivi de peu dans sa disgrâce le gouverneur de la Cochinchine Veber et s'inscrit comme avocat stagiaire chez M^e Auguste Bataille, à Vinh-long (mars 1941).

Son épouse, Marie Élisabeth Hahnemann (Lausanne, 13 août 1888) — belle-sœur du polytechnicien Éloi Bougon, directeur commercial des Charbonnages du Tonkin, mpf le 7 juillet 1940 — serait l'inspiratrice du personnage volage et fatal d'Anne-Marie Stretter dans les romans de Marguerite Duras.

À l'issue de la cérémonie funèbre, on a appris avec soulagement l'arrestation des meurtriers, qui avaient fait des aveux complets.

Quoique prévenu du danger qui l'attendait, M. Arnaud, au lieu de retourner à Saïgon, avait estimé de son devoir d'atteindre Cuchi le plus tôt, afin d'y alerter les autorités.

En route, il fut intrigué par la présence d'un groupe occupé à scier des arbres.

« Que faites-vous là ? » demanda-t-il en annamite, et aussitôt il fut assailli par une multitude furieuse, à coups de coupe-coupe et de bâtons.

Ses meurtriers seront châtiés comme ils le méritent.

Les obsèques de M. Arnaud
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} décembre 1940)

Mardi dernier ont eu lieu à Tâyninh les obsèques de notre malheureux compatriote Édouard Arnaud, mort tragiquement au cours des échauffourées communistes qui éclatèrent dans la région de Hocmon dans la nuit du 22 au 24 [*sic*] novembre.

Malgré la distance, 120 kilomètres de Saïgon, de nombreux amis et connaissances, affligés par ce coup brutal que notre ami Arnaud ne méritait pas, s'étaient rendus aux obsèques.

Sept allocutions qui témoignent l'estime dans laquelle était tenu le disparu ont été prononcées sur son cercueil.

.....
On nous assure que les auteurs de cet assassinat ont été arrêtés et qu'ils auraient avoué leur forfait. Que prompt justice soit faite, et les Annamites en seront autant satisfaits que les Français.

La version de la propagande vietnamienne

(Ky, 10 juillet 2009)

(traduction Gérard O'Connell)

<http://trieuxuan.info/print.php?id=2780&catid=3>

Vers les quatre heures du matin, les sentinelles arrêtent une voiture venant de Saïgon et se dirigeant vers Tây-Ninh. À l'intérieur du véhicule, il y a le chauffeur, un domestique et un Français. Les villageois viennent voir et reconnaissent un dénommé Arnaud, directeur de la plantation de caoutchouc de Càu-Khoi. Les fidèles sentinelles s'empressent de le conduire auprès des autorités que sont Ông Bay Sang et ông Chin Binh.

Ông Bay Sang demande avec bienveillance au directeur français où il va à cette heure-ci et s'il sait que les troupes révolutionnaires ont pris position partout et se sont emparés de tous les points stratégiques ?

Le dénommé Arnaud éclate de rire et répond grossièrement : « Que les Annamites peuvent bien se rebeller, mais que vous n'obtiendrez qu'un résultat insignifiant. Cette nuit, votre mouvement de rébellion s'est emparé de quelques places retirées qui ne méritent même pas d'être mentionnées, et le gouvernement va vous écraser comme des mouches et des moustiques ».

Ông Chin Binh a le visage qui s'empourpre et se lève brusquement tandis qu'ông Bay Sang s'interpose et le retient.

Le dénommé Arnaud rit aux éclats et déclare d'un ton méprisant : « Si les communistes ont un brin d'intelligence, s'ils connaissent les personnes et

l'administration, et bien dès demain matin, ils devraient faire leur soumission au gouvernement, et je promets que je demanderai aux autorités gouvernementales de faire preuve de tolérance et de gracier toutes les personnes responsables qui demanderaient pardon, ainsi qu'à tous ceux qui par ignorance ont participé ».

Ông Chin Binh ne peut retenir sa colère, se lève brusquement comme un ressort, frappe la table de sa main et crie : « Tuez-le ! »

Ông Bay Sang n'a pas le temps de s'interposer, qu'une lame d'acier brillante jaillit et que le dénommé Arnaud s'écroule et roule par terre.

Ông Bay Sang fronce légèrement les sourcils.

N.B. : le guet-apens s'est produit à proximité d'Hocmon, d'où était originaire M^{me} Arnaud (Nguyễn-Thi-On).

CHEZ THÉMIS

--O--

Cour martiale

--O--

4 condamnations à mort

(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1941)

Le tribunal militaire de Saïgon, érigé en cour martiale par un récent décret, a jugé dix-sept individus — dont les assassins du regretté M. Arnaud, planteur d'hévéas à Tâyninh, ancien conseiller colonial de Cochinchine.

Les accusés comparaissaient sous l'inculpation de participation volontaire à une entreprise de démoralisation de l'armée et de la nation ayant pour objet de nuire à la défense nationale.

Les condamnations suivantes ont été prononcées :

À mort : Pham van Thê, Vo van Kiêt, Nguyễn van Luu et Trần van Buc ;

Aux travaux forcés à perpétuité : Nguyễn van Pha, Nguyễn van Hà, Nguyễn van Loi, Nguyễn van Trang, Duong van Sum, Huynh van Nhem, Pham van Nhung et Trần van Buom.

À vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour : Cao van Cong, Lê van Tu, Nguyễn van Minh et Nguyễn Kim Loi ;

À cinq ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour : Nguyễn van Ra.

Justice est faite

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 janvier 1941)

Les auteurs des troubles récents en Cochinchine responsables de l'assassinat de M. Arnaud, le courageux colon de Tâyninh, sont passés en Cour martiale mercredi dernier.

De nombreuses condamnations ont été prononcées, quatre à mort, huit aux travaux forcés à perpétuité et divers à des peines à temps.

Les quatre condamnés à mort, Pham van Thê, Nguyen van Lem [*sic*], Vo van Kiêt, Tran van Buc, ont été exécutés militairement avant-hier, à Hocmon, soit 48 heures après la condamnation.

Bonne justice est faite rapidement.

N.B. : parallèlement aux plantations qu'il avait effectuées à Caukhoï, Édouard Arnaud avait planté 300 hectares des mêmes clones sur un domaine voisin lui appartenant.

Ballous sut protéger la veuve et les enfants des vautours qui guignèrent la propriété après son assassinat.

La fille d'Arnaud, Jeanne, épousa un planteur, Patrick O'Connell, qui mit la plantation en saignée mais il fut assassiné, avec son frère Guy, par le Viet-Minh, en 1953. Jacques Arnaud, fils d'Édouard, prit alors la suite.

Renseignements transmis par le docteur Gérard O'Connell (fils de Patrick), qui prépare un livre sur l'histoire de sa famille au Vietnam.

Voir la [saga des O'Connell](#).



Tombeau d'Édouard Arnaud au milieu des hévéas (1953). Coll. Gérard O'Connell

PLANTATIONS HÉVÉAS DE CAUKHOI
(*Le Journal*, 2 novembre 1941)

Un acompte sur le dividende de 1941 est payable depuis le 25 octobre, à raison de 35 francs net par action et de 45 francs par cinquième de part. L'acompte payé l'année dernière avait été de 25 francs par action et par part.

Pour la Cité universitaire d'Hanoi
(*L'Écho annamite*, 21 janvier 1942)

Le montant total des souscriptions recueillies en Cochinchine pour la Cité universitaire s'élève, au 16 janvier 1942, à la somme de 140.000 p 00

Signalons, à ce sujet, le geste de M^{me} veuve Arnaud, propriétaire de la plantation d'hévéas de Càu-Khoi, qui a souscrit 10.000 p.

C'est le don le plus élevé de ceux reçus jusqu'ici en Cochinchine et qui témoigne de ses sentiments profonds de confiance en la pérennité de l'œuvre française. De la part d'une veuve dont le mari est tombé, on s'en souvient, il n'y a pas longtemps, sous le coup des agitateurs, ce don est significatif et ne peut qu'inciter d'autres souscripteurs à accomplir le geste qui s'impose pour l'avenir de la jeunesse indochinoise.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 mars 1942)

SOCIÉTÉS

Sté. anonyme des plant. d'hévéas de Caukhoi, représentée par M. J[ules]
[JEAN-]DUCLOS, Garage S.I.T. [Sté indoch. de transports], Saïgon.

PARTICULIERS MEMBRES TITULAIRES

Brandon Georges, à Caukhoi, Tayninh.

HÉVÉAS DE CAUKHOI
(*Le Figaro*, 27 juillet 1942)

Les actionnaires, réunis à Saïgon en assemblée annuelle, ont approuvé les comptes de l'exercice 1941 qui a laissé un bénéfice net de 9.232.000 francs contre 7.374.217. Il a été décidé, notamment, étant donné les circonstances, le prélèvement sur la portion des bénéfices revenant aux actions d'une somme de 1.971.000 pour être affectée à la réserve de prévoyance ainsi portée à 2.582.425 francs. Le dividende brut est de 60 fr. par action, et 156,18 par 1/5 de part, payable dès maintenant, sous déduction de l'acompte déjà versé.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAU-KHOI
Société anonyme fondée en 1924

(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 1)

Objet : la création, la mise en valeur, l'exploitation de plantations d'arbres à caoutchouc, d'arbres et d'arbustes de toutes autres essences et généralement toutes cultures quelles qu'elles soient.

Participations : néant.

Siège social ; Saïgon, 16 à 22, rue Chaigneau.

Capital social : 4.800.000 fr. divisé en 48.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 100.000 \$.

Transformé en 1926 en 1.600.000 fr.

Porté en 1927 à 4.800.000 par émission au pair de 32.000 actions de 100 fr.

Parts de fondateur : 2.200 parts bénéficiaires, divisées en cinquièmes.

Conseil d'administration : MM. P[aul] BALLOUS, président ; J[ean] DUCLOS, [Charles] BEYSSAC, [Raoul] PATRY, [Gustave] BERTRAND, R[ené] PORTAIL [fils cadet d'Albert, imprimeur-libraire, Saïgon].

Année sociale : 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt statutaire ; sur le solde : 10 % au conseil d'administration, 25 % aux parts de fondateur, 65 % aux actions.

Inscription à la cote : marché en banque : actions (introduites le 29 juin 1939).

Exercices	Caoutchouc (tonnes)
1937	308
1938	465
1939	583
1940	701
1941	765

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par act. ord.	par part.	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers fr	fr	fr	fr.	fr.
1937	1.622	1.182	20	20,1398	—	—
1938	3.210	2.718	42	4,63,7806	—	—
1939	5.390	4.344	67,58	100	609	380
1940	7.369	5.330	80	135,5	—	—
1941	9.232	4.598	60	156,17856	—	—

Dividendes, acomptes
PLANTATIONS D'HEVEAS DE CAUKHOI.
(Le Journal, 26 octobre 1942)

Un second acompte de dividende sur l'exercice 1942 sera mis en paiement prochainement, à raison de 30 francs net par action, et de 60 francs par part.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
Société anonyme au capital de 4.800.000 F.
Siège social : à Saïgon, 56, rue Lefebvre
(BALO, 28 octobre 1946)

Première insertion.

L'assemblée générale extraordinaire lyonnaises convoquée pour le jeudi 24 octobre 1946, n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum légal, MIM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 20 novembre 1946, à 17 heures et demie, au siège à Saïgon, rue Lefebvre, 56, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

Conversion du capital et des comptes sociaux en piastres indochinoises ;
Autorisation au conseil d'augmenter le capital jusqu'à 10 millions de piastres ;
Modifications aux articles 7 et 8 statuts,

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, peuvent prendre part à cette assemblée.

Pour avoir le droit d'y assister ou de s'y faire représenter, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer cinq jours avant la date de l'assemblée, au siège social à Saïgon, ou à Paris, 29, rue Tronchet, chez la Société franco-indochinoise de commission et d'exportation [correspondant parisien de la Société indochinoise de transports], leurs titres ou un récépissé de dépôt de leurs titres dans un établissement de crédit ou chez un banquier, un agent de change ou un notaire où ils resteront bloqués jusqu'au jour où l'assemblée aura délibéré valablement sur l'ordre du jour ci-dessus.

Les propriétaires d'actions nominatives depuis cinq jours au moins avant la réunion tout dispensés du dépôt de leurs certificats.

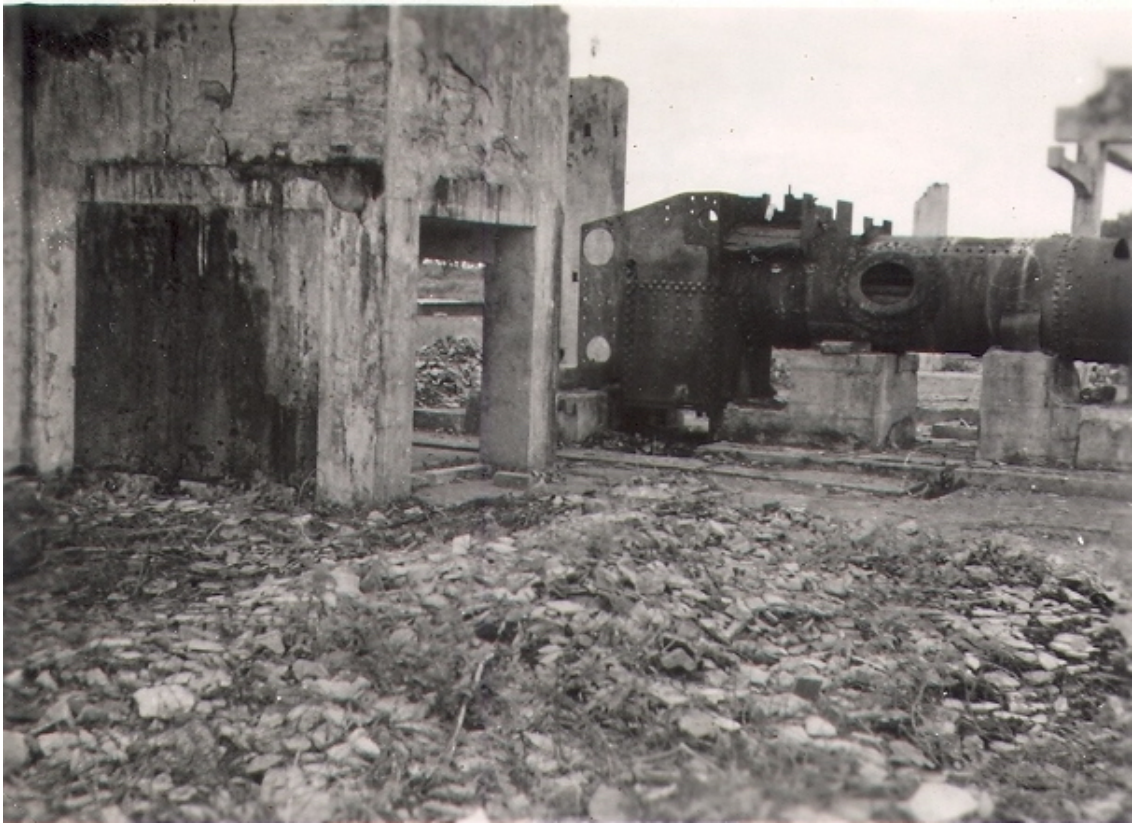
Le conseil d'administration.

AVANT ET APRÈS LES ATTAQUES VIETMINH
(janvier 1947)











1947 : capital porté à 960.000 piastres
par création de 48.000 actions gratuites réparties (1 pour 1)



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOÏ
Société anonyme

Capital social : 960.000 piastres indochinoises
divisé en 96.000 actions de 10 piastres indochinoises chacune

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement
wwwww
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 12 février 1948

Siège social à Saïgon (Cochinchine)

TITRE n° 000,296 de 10 ACTIONS DE 10 PIASTRES INDOCHINOISES
entièrement libérée

Un administrateur : ?

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

Impr. des papiers de valeurs - Bernard frères, Paris

1947 : capital porté à 1.920.000 piastres
par émission à 12 piastres de 98.000 actions nouvelles (1 pour 1).



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOÏ
Société anonyme

Capital social : 1.920.000 piastres indochinoises
divisé en 192.000 actions de 10 piastres indochinoises chacune

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement
wwwwww
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 23 juin 1926

Siège social à Saïgon (Cochinchine)

ACTION DE 10 PIASTRES INDOCHINOISES AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : ?

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : Beck ?

Impr. des papiers de valeurs - Bernard frères, Paris



Jacques et Nellie Arnaud (enfants d'Édouard) entourant Paul Ballous à Nice, sur la promenade des Anglais, le 29 décembre 1947, s'appêtant à rendre visite à M^{me} Jean-Duclos à Monte-Carlo
(Coll. Gérard O'Connell)

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2208 :
P. Ballous, président ; Jules Jean-Duclos, adm.-dir. ; G. Bertrand, Charles Beysac, E. Portail, G. Brandon, adm.
J. Brezet, G. Connan, commissaires aux comptes.

PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 février 1950)

La production de l'année 1949 a été de 384.349 kg. de caoutchouc contre 557.136 kg. en 1948.

PLANTATIONS D'HEVEAS DE CAUKHOI
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 décembre 1950)

L'assemblée ordinaire tenue à Saïgon le 5 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1949. Elle a fixé le dividende brut à 2,50 piastres par action et 13,43 piastres par part. Ce dividende est payable à partir du 28 décembre, au cours du change du jour, pour net : 1,81 piastre par action au porteur, 2 piastres par action nominative, 9.845 piastres par part au porteur et 10,741 piastres par part nominative.

AEC 1951-1150 — Société des plantations d'hévéas de Caukhoï, 56, rue Lefèbvre, SAIGON (Cochinchine).

Correspondant à Paris : Sté franco-indochinoise de commission et d'export., 29, rue Tronchet (8^e).

Capital. — Société anon., fondée le 31 juillet 1924, 1.920.000 piastres. — Parts bénéficiaires : 2.200, divisées en cinquièmes.

Dividendes nets. — 1948 : act. 4 p. 60 ; 1/5 part 47 p. 35.

Objet. — Exploitation de plantations d'arbres à caoutchouc. Siège d'exploitation à Caukhoï (Tayninh), 781 hectares plantés.

Conseil. — MM. Jules Jean-Duclos [de la Sté indoch. de transp.], présid. ; P[aul] Ballous, Gustave Bertrand, Charles Beyssac, Ernest Portail.

1951 : H. Hervier (Hévéas de Tayninh) propose de reprendre la plantation Arnaud, voire la gestion des Hévéas de Caukhoï.

Gérard Georges Jean Ghislain HENNEBERT,
directeur 1952-1953

Né le 11 octobre 1913 à Maubeuge.
Fils de Victorien Charles Hennebert et de Angèle Lemaire.
Marié à Maubeuge le 6 mai 1933 avec Simone Marie Boillot.
Remarié à Saïgon le 26 juin 1948 avec Marie Thérèse Anne Thouin.

Collège de Maubeuge, École nationale d'Armentières.
Engagé par devancement de l'appel pour une durée de 1 an en septembre 1931 au titre de l'Armée de l'Air au 12^e rég. d'aviation de bombardement de nuit à Reims.

Breveté pilote au titre du corps technique de l'air le 1^{er} déc. 1937.
Rappelé le 11 nov. 1939. Démobilisé le 1^{er} oct. 1940.
Aspirant de réserve (10 juillet 1941).
Entré dans les Forces françaises combattantes sous l'indicatif Frit B. (BCRA Londres)(1^{er} nov. 1942)

Quitte la France pour Londres (stage D.G.E.R.)(5 oct. 1943).
Breveté parachutiste (B.C.R.A.)(1^{er} déc. 1943).
Parachuté dans la région de Bordeaux (5 janvier 1944).
Prend le commandement du service parachutage et atterrissage de la 5^e Région militaire

Nommé adjoint au colonel commandant du 2^e bureau (1^{er} déc. 1944).
Affecté à la DGER pour étudier les méthodes de combat en Extrême-Orient (25 juillet 1945). Débarqué à Calcutta (9 oct. 1945). Réclamé par la section Air de la DGER (anc. BCRA) et affecté à la B.A. de Saïgon.

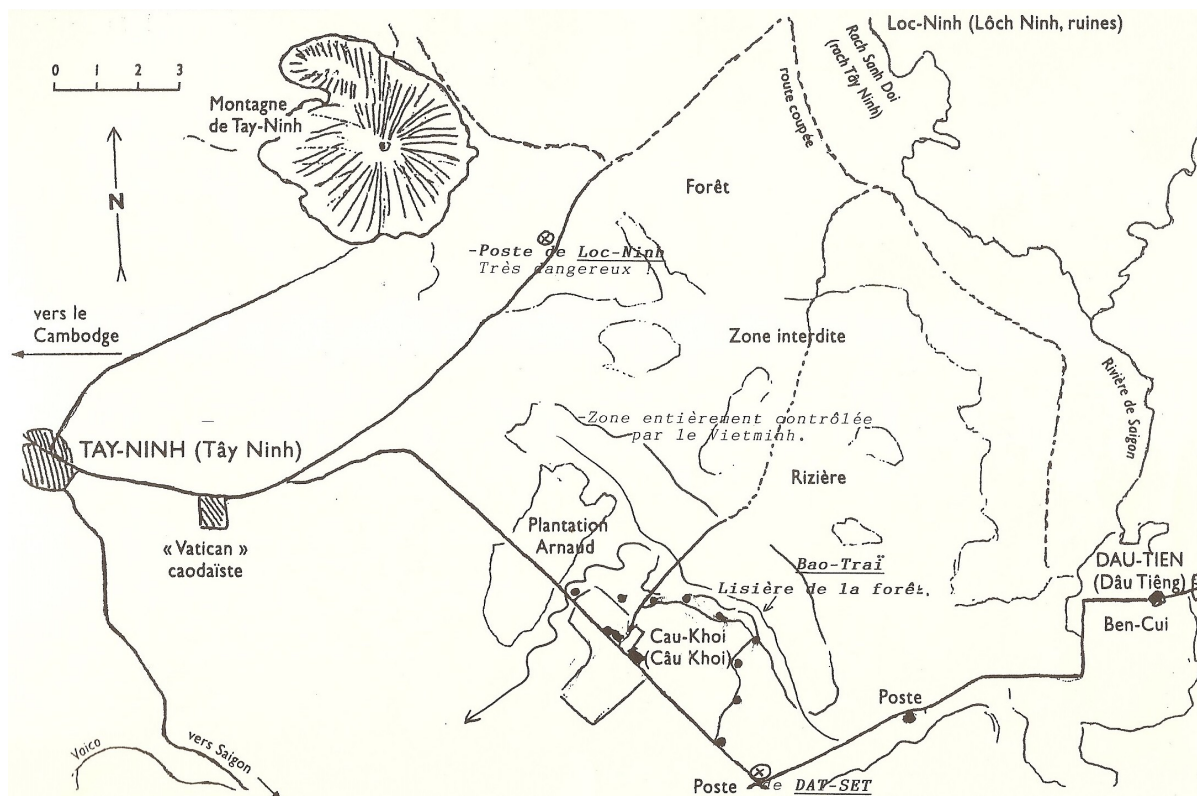
Commandant de réserve 18/03/1946
Chef mécanicien et pilote de Michelin à Dau-Tiêng.

Compagnon de la Libération (19 oct. 1945).
D.S.O.
Chevalier de la Légion d'honneur du 4 nov. 1948.
Exécuté par le Viêtminh à Caukhoï le 15 août 1953. Inhumé à Binic.

Sources :
base Léonore de la Légion d'honneur,
Ordre de la Libération :
[Ordre de la Libération](#).
Témoignage du gendarme Henri Ducret.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
Ministère des États associés
(*Journal officiel de la République française*, 12 juillet 1952)

Commandeur
Ballous (Pierre-Paul), administrateur de sociétés à Saïgon.



Région de Tay Ninh, d'après la carte de Dominique de la Motte
 Au centre : zone interdite, zone entièrement contrôlée par le Vietminh

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
 Société anonyme au capital de 1.920.000 piastres indochinoises
 Siège social : Saïgon

95, rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
 (Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 6 novembre 1952)

AVIS DE CONVOCATION
 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
 Deuxième insertion

L'assemblée générale convoquée pour le lundi 27 octobre 1952 à 17 h 30 n'ayant pu valablement délibérer, faute de quorum, MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire au siège social, 95, rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Saïgon, pour le lundi 24 novembre 1952 à 15 h 30, à l'effet de, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

a) Modifications à apporter aux articles 33 et 39 des statuts en vue de les mettre en harmonie avec la législation en vigueur et de réglementer les conditions d'accès et de représentation aux assemblées ;

b) Autorisation au conseil de regrouper les actions de 10 piastres en actions de 150 piastres par échange sur la base d'une action regroupée pour 15 actions anciennes ;

c) Modifications à apporter aux articles 7,13, 20, 33 et 39 des statuts pour les rendre conformes aux modifications ci-dessus.

*
* * *

Tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, peuvent prendre part à cette assemblée. Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer, cinq jours avant la date de l'assemblée, au siège social à Saïgon, ou à Paris, 29, rue Tronchet, chez la « Société franco-indochinoise de commission et d'exportation », leurs titres ou un récépissé de dépôt de leurs titres dans les maisons de banque ou établissements de crédit chez lesquels les titres resteront bloqués jusqu'au jour où l'assemblée aura délibéré valablement sur l'ordre du jour ci-dessus.

Les propriétaires d'actions nominatives depuis cinq jours au moins avant la réunion sont dispensés du dépôt de leurs certificats nominatifs.

Le conseil d'administration
(5904)

1953 (6 avril) : mort du gendarme Servant

Il a sauté sur une mine au cours d'une patrouille, puis a été achevé de plusieurs coups de coupe-coupe lui ouvrant le foie. Les Viêts ont eu le temps de lui prendre sa mitraillette MAT-49 et ses sept chargeurs (Henri Ducret).

4^e
ESCADRON

DÉTACHEMENT DES PLANTATIONS



Allocution prononcée par le lieutenant Ducos,
aux obsèques du garde Servant.

Servant, je vous ai souhaité la bienvenue au Détachement des plantations, il y a un mois à peine. J'ai le douloureux privilège, aujourd'hui de vous dire adieu.

Vingt-cinq ans, tout en puissance et en bonne volonté. Tirailleur marocain, puis garde en septembre 1950, désigné pour servir en Extrême-Orient en décembre 1952, sûr de vous, fier de servir, vous avez quitté votre escadron de France pour le port de Saïgon, puis le sous-secteur de Tay-Ninh. Votre prestance, votre loyauté, votre formation militaire allaient trouver leur emploi dans cette tâche ingrate qui échoit aux gardes en postes. Tu as fait face, simplement, sainement, de toute ta foi de jeune garde et de fils du Poitou, ce pays aux doux horizons que tu chérissais et où une mère éplorée, ne peut croire cette terrible réalité ; tu es tombé, ce lundi de Pâques, ce jour qui, chez toi, chez nous, marque le début des vrais beaux jours et porte à l'insouciance. Tu es tombé en soldat, mitraillette au poing, face aux rebelles, en lisière de brousse, un matin de fête, car il n'existait pour toi que la tâche quotidienne, ingrate et obscure, sans panache claironnant mais sourdement meurtrière, la protection à assurer, le « métier », ce rude métier des postes.

Chaque jour nous payons notre tribu. Tu es de ceux qui, malheureusement, ont dû donner leur vie. Au nom du Détachement de la garde des plantations, au nom des officiers, gradés et gardes de la 2^e Légion de marche de Garde républicaine, des prévôtés, de la Gendarmerie coloniale, au nom de tous tes camarades qui, en postes, font face et pensent à toi plus intimement que nous encore, je m'incline devant ta

dépouille et devant madame Servant, ta chère maman, veuve déjà, et qui perd en toi son unique soutien.

Servant, mon ami, adieu.

Témoignage du gendarme Henri Ducret,
successeur de Servant sur la plantation de Caukhoi
(7 avril 1953 au 19 février 1954)

PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 décembre 1953)

Le bénéfice net de l'exercice 1952 s élève à 2.621.821 piastres indochinoises. Le dividende proposé est de 2 piastres brut par action et 10 piastres brut par 1/5 de part de fondateur.

Le solde des profits, soit 2.085.745 piastres, est reporté à nouveau.
La production a atteint 672 t. 503 contre 746 tonnes 936 en 1951.

PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 mars 1954)

Les comptes de l'exercice 1952 faisant ressortir un bénéfice net de 2.624.821,15 I.C. \$ ont été approuvés par l'assemblée du 27 janvier.

Dividendes nets : I. C. \$ 2,00 actions au porteur ; I. C. \$ 2,19 actions au nominatif ; I. C. \$ 10,792 aux 1/5 de parts au porteur ; I. C. \$ 12,032 aux 1/5 de parts au nominatif.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 octobre 1954)

Les produits de l'exploitation se sont élevés à 15.982.473 piastres contre 12 millions 334.794 en 1952 ; il s'y est ajouté \$ I.C. 6.300 contre 51.215 de recettes diverses ; avec le report antérieur, le total des produits bruts a représenté \$ I.C. 17.855.941 contre 12 390.156.

PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 octobre 1954)

L'acompte reçu par la société sur les indemnités de dommages de guerre re présente 300.000 piastres indochinoises, et non 300 millions comme indiqué précédemment.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI

(L'Information financière, économique et politique, 2 août 1955)

Une assemblée générale ordinaire des actionnaires a été convoquée pour le 3 août à Saïgon.

Il sera proposé à cette assemblée de répartir, comme dividendes bruts au titre de l'exercice 1954 : 16,50 piastres I. C. aux actions et 108 piastres aux 1/5 de part.

TÉMOIGNAGE DE ROBERT VINET ¹² , engagé par Caukhoï en 1950

M. Brandon, ingénieur agricole de Tunis, ancien des Caoutchoucs d'Extrême-Orient (CEXO), prit la suite d'Édouard Arnaud. En 1941-42, il planta 90 ha de PR 107 et PB 86 qui ont été mis en saignée normalement, et aussi 70 ha des mêmes clones qui furent détruits par l'insécurité due aux VM.

M. Brandon fut obligé de construire un camp retranché de 200 x 800 m ceinturé d'un mur de brique de 20 cm d'épaisseur ! Ce camp était traversé par une piste d'aviation et flanqué de 10 blockhaus, avec double ceinture de barbelés et éclairage toute la nuit par projecteurs.

Jamais les Viets n'ont osé attaquer notre forteresse, qui protégeait notre usine et tout notre personnel, direction comprise.

Nous avions 200 militaires pour nous défendre mais nous avons eu à déplorer, de 1950 à 1954, 200 tués et blessés, civils et militaires.

Début 1951, M. Brandon nous quitta pour une retraite bien méritée. C'est grâce à sa sagesse, son intelligence et son expérience que la plantation a pu continuer à être exploitée aux époques les plus dangereuses.

Sa succession fut assurée par M. Normand, ancien Michelin, puis, en 1952, par M. Gérard Hennebert, ingénieur des Arts et Métiers d'Armentières [erreur], grand héros de la Résistance en France, colonel d'aviation, Distinguished Service Order (DSO), etc., ancien chef mécanicien et pilote de Michelin à Dau-Tieng. Le 15 août 1953, il fut assassiné... dans ma jeep et à un endroit où je passais tous les jours, alors que j'étais parti en France huit jours avant. Il avait trente-sept ans. Ses obsèques eurent lieu à la cathédrale de Saïgon : le colonel Rivière, compagnon de la Libération, son chef, prononça l'oraison funèbre. Six compagnons assistaient à la cérémonie et une escadrille de chasse rendit les honneurs.

Un an avant, j'avais sauté sur une mine et m'en étais tiré miraculeusement... et de nouveau début 1954 !

M. Brandon vint assurer l'intérim. Puis M. Wittemberg, ancien des Terres-Rouges, prit la direction en 1954. Avec Wittemberg, nous avons commencé les saignées inversées à 1,20 m de hauteur avec deux stimulations par an. Ceci permit à Caukhoï des rendements exceptionnels : 1.600 kg/hectare de 1956 à 1959 !

¹² Témoignage écrit dans les années 1990 à l'intention du Dr Gérard O'Connell, qui a bien voulu nous le communiquer.

-A Cauk-Hoï, en Avril 1953.
Après de l'avion de la Plantation, devant l'imposante villa
du Directeur, Monsieur HENNEBERT.
de g. à d. = moi-même, LIGIER et un cadre du Commando 12. Il ne
supportait pas le climat. De plus il était d'une maigreur !
Il sera bientôt rapatrié en Métropole.



Cauk-Hoï, avril 1953. Devant l'imposante villa du directeur, Hennebert, et l'avion de la plantation, les gendarmes Ducret et Ligier, et, à vélo, un cadre du commando 12, d'une grande maigreur. Ne supportant pas le climat, il sera rapatrié peu après.
(Coll. Gérard O'Connell)

Dans *L'autre côté de l'eau*, le général Dominique de La Motte qui, en 1952, nouvellement débarqué, dirigea comme lieutenant le détachement militaire sur la plantation de Càu-Khoi, prétend qu'Arnaud et son épouse organisaient en leur temps un tripot après la paie des coolies. Interrogé sur ses sources, il n'a pu invoquer que les racontars d'un planteur du voisinage.

Société des plantations d'hévéas de Caukhoï
[Desfossés 1956/1816]

Siège social : Saïgon, 35, Bèn Chuong-Duong. Corr. à Paris : 29, rue Tronchet.
Jean-Duclos (Jules)[anc. pdt de la Sté indochinoise des transports], 1816 (pdt Hévéas Caukhoï).
Bertrand (Gustave)(avocat-défenseur à Soctrang, fondateur), 1816 (Hévéas Caukhoï).
Beysac (Ch.)^[00 / 0][anc. dir. de la Sté indochinoise des transports], 1816 (Hévéas de Caukhoï).
Portail (Ernest)^[0 / 0][fils aîné d'Albert, imprimeur-librairie, Saïgon], 1816 (Hévéas de Caukhoï).
Brandon (G.)[ingénieur agricole de Tunis, ancien des Caoutchoucs d'Extrême-Orient, il succède fin 1940 à Édouard Arnaud, assassiné par des révolutionnaires communistes, comme dir. de Caukhoï. Il prend sa retraite en 1951, reprend du service en 1953-1954 à la suite de l'assassinat d'Hennebert, compagnon de la Libération, et succède début 1956 à Jean-Duclos comme pdg], 1816 (Hévéas Caukhoï).
Le Van Hoach (Dr), 1816 (Hévéas de Caukhoï).
Fleury (H.), 1816 (Hévéas de Caukhoï).

Agart (Ch.), 1792 (comm. cptes Caout. Donai), 1816 (comm. cptes Hévéas de Caukhoï).
Trevidic (P.), 1816 (comm. cptes suppl. Hévéas de Caukhoï), 2239 (comm. cptes Indochine films et cinémas).

2.255 hectares, dont 735 plantés en hévéas.

CAPITAL SOCIAL : 1.920.000 piastres, divisé en 192.000 actions de 10 piastres, précédemment de 480.000 piastres. Porté en 1947 à 960.000 piastres par création de 48.000 actions gratuites réparties (1 pour 1), puis à 1.920.000 piastres par émission à 12 piastres de 98.000 actions nouvelles (1 pour 1).

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total
1945	504	392
1946	1.616	818
1947	2.990	1.768
1948	3.860	2.076
1949	1.102	687
1950	5.650	5.640
1951	7.886	5.086
1952	2.625	757
1953	5.000	2.977
1954	4.848	4.848

1956 : BRANDON SUCCÈDE À JEAN-DUCLOS COMME
PDG
ET ROBERT VINET REMPLACE WITTEMBERG COMME
DIRECTEUR

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI

(L'Information financière, économique et politique, 5 octobre 1956)

Les actionnaires sont convoqués en assemblées générales, qui seront réunies au siège social, 35, Bén Chuong Duong (anciennement quai de Belgique), à Saigon, le 15 octobre 1956 : une ordinaire à 10 heures, une extraordinaire à 11 heures.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire comporte notamment :

— Transfert du siège social, en France ou dans un territoire relevant de la zone franc ;

— Transformation du capital- piastres indochinoises en capital francs.

Dépôt des titres au siège social, à Saigon, où chez la Société métropolitaine de gérance, 75, boulevard Voltaire, à Paris-(XI^e).

Plantations d'hévéas de Caukhoï

(L'Information financière, économique et politique, 16 octobre 1958)

Le conseil demandera à une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 3 novembre, l'autorisation de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Vietnamien.

Plantations d'hévéas de Caukhoï

(L'Information financière, économique et politique, 30 octobre 1958)

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 1958, les plantations ont produit 638.015 kg de caoutchouc.

ÉTUDES DE VALEURS

Le caoutchouc et les sociétés de plantations

(L'Information financière, économique et politique, 16 mai 1959)

Caukhoï

Le domaine de la société est situé dans le Sud Vietnam, à 90 km. de Saigon, dans la province de Tayninh.

La superficie de ses plantations a été portée à 875 ha. en 1957, ce qui représente, d'une année à l'autre, une extension de 41,8 ha., dont 660 ha. en rapport. La production en 1957 s'est encore accrue, atteignant 1.096 tonnes, soit 1.660 kg. à l'hectare contre 1.602. Ce rendement élevé place l'entreprise en tête des plantations du Vietnam, du Cambodge et, vraisemblablement, du monde entier.

Exercices	Production (en tonnes)	Ventes (en M \$ I.C.)
1955	741	21,4
1956	1.058	26,6
1957	1.096	33

1958 (1)	864	—
----------	-----	---

(1) 11 premiers mois.

Le capital, depuis 1948, est fixé à 1.920.000 p. i. et le siège social de la société, contrairement à de nombreuses autres entreprises, est resté au Cambodge [sic], à Saïgon.

Le bénéfice net de 1957 s'est élevé à 6.945.582 p. i. Sur cette somme, 3.153.600 p. i. ont été distribuées aux actionnaires et 1.176.000 p. i. aux porteurs de parts. Le dividende des actions a été de 76.07 francs métropolitains et celui des 1/5 de part de 491,52 francs métropolitains.

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOI
(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} août 1959)

L'assemblée ordinaire du 24 juillet 1959, qui s'est tenue à Saïgon, a approuvé à l'unanimité les comptes de 1958 se totalisant par un bénéfice net de \$ 4.081.088,77.

L'assemblée a voté la répartition de dividendes nets de \$ 10,734 par action nominative, \$ 10,484 par action au porteur ; \$ 69,505 par cinquième de part nominative et \$ 67,505 par cinquième de part au porteur. Ces dividendes seront payables à une date qui sera fixée ultérieurement par le conseil.

La production de l'exercice a été de 1.005 tonnes et le rendement l'hectare de 1.522 kg.

(Suite du témoignage de Robert Vinet)

En 1959, nous sommes passés de J3J4 à J4J5 à cause de 6 % brown best fin 1958. Nous avons tout de même fait 1.555 kg.

De 1957 à 1960, Caukhoï planta environ 400 ha dont 300 en PR 107 et PB 86 (sur seedlings Foret)

Le 26 juillet 1960, je tombe dans une embuscade au coin des blocs 43/44 en pleine extension. Je venais d'avoir 37 ans, avec une enfant de 9 mois. Étant grièvement blessé, je rentre en France en 1961.

La superficie de Caukhoï était à ce moment-là de 1.070 ha.

1960 : TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE CAUKHOI

ANCIENNES ACTIONS
TAMPONNÉES À CETTE DATE



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOÏ

Capital social : 960.000 piastres indochinoises
divisé en 96.000 actions de 10 piastres indochinoises chacune

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saigon

Siège social à Saigon (Cochinchine)

Droit de timbre acquitté par abonnement
vvvvvvv
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 22 juin 1926

ACTION DE DIX PIASTRES INDOCHINOISES AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration (à droite) : Beck

Nouvelle dénomination sociale :
SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE CAUKHOÏ
Siège social : 35 et 37, rue Chuong-Buong, Saigon (SVN)
Valeur nominative portée de \$VN 10 à \$VN 50
Capital porté de \$VN 1.920.000 à \$VN 9.600.000
Décisions de l'AGE du 30 mai 1960

Imprimerie des papiers de valeurs - Bernard frères, Paris



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOÏ

Capital social : 960.000 piastres indochinoises
divisé en 96.000 actions de 10 piastres indochinoises chacune

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon

Siège social à Saïgon (Cochinchine)

Droit de timbre acquitté par abonnement
vvvvvvv
Avis d'autorisation
inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 12 février 1948

ACTION DE DIX PIASTRES INDOCHINOISES AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

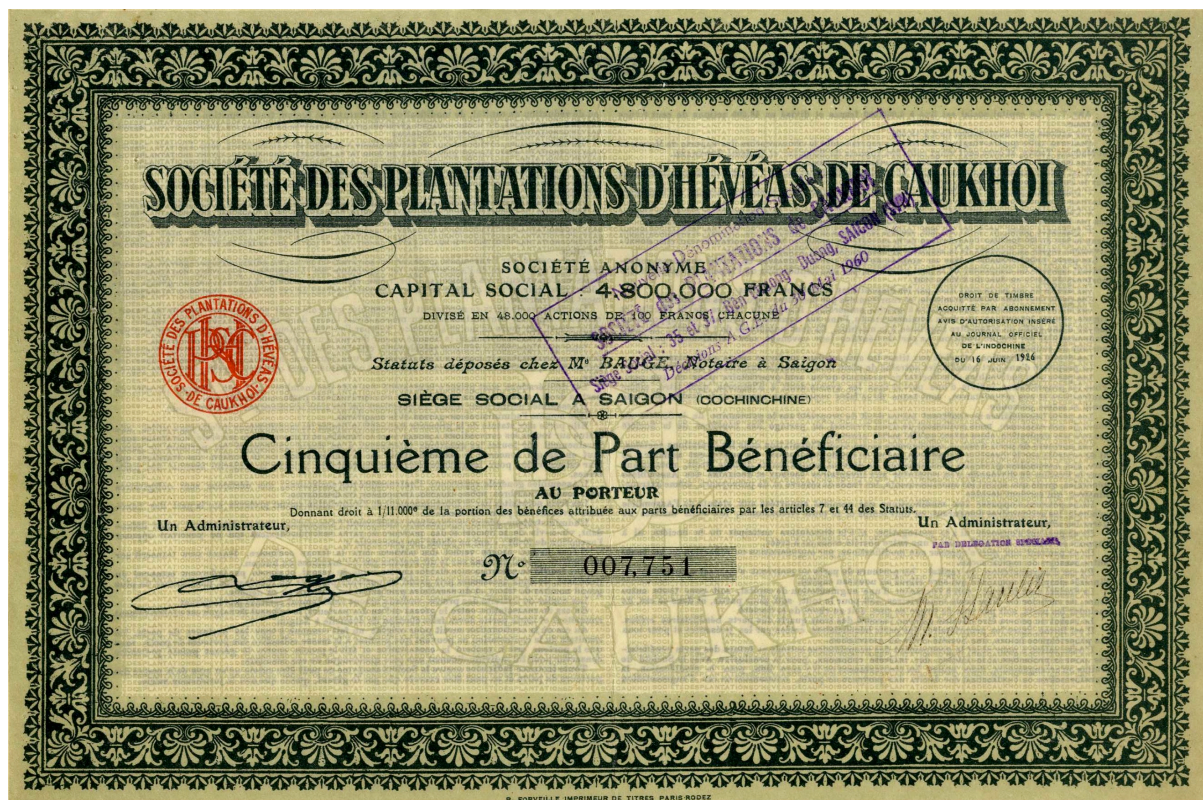
Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

Capital
1.920.000 piastres IC
Assemblée
19 juillet 1948

Nouvelle dénomination sociale :
SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE CAUKHOÏ
Siège social : 35 et 37, rue Chuong-Buong, Saïgon (SVN)
Valeur nominative portée de \$VN 10 à \$VN 50
Capital porté de \$VN 1.920.000 à \$VN 9.600.000
Décisions de l'AGE du 30 mai 1960

Imprimerie des papiers de valeurs - Bernard frères, Paris



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE CAUKHOÏ

Société anonyme

Capital social : 4.800.000 fr.

divisé en 48.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon

Siège social à Saïgon (Cochinchine)

Droit de timbre acquitté par abonnement
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 16 juin 1926

Nouvelle dénomination sociale :
SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE CAUKHOÏ
Siège social : 35 et 37, rue Chuong-Buong, Saïgon (SVN)
Valeur nominative portée de \$VN 10 à \$VN 50
Capital porté de \$VN 1.920.000 à \$VN 9.600.000
Décisions de l'AGE du 30 mai 1960

CINQUIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

donnant droit à 1/11.000^e de la portion des bénéfices attribuée aux parts bénéficiaires par les articles
7 et 44 des statuts

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) :

par *délégation spéciale* : ?

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Bombardements américains (1968)



SUD-VIET-NAM

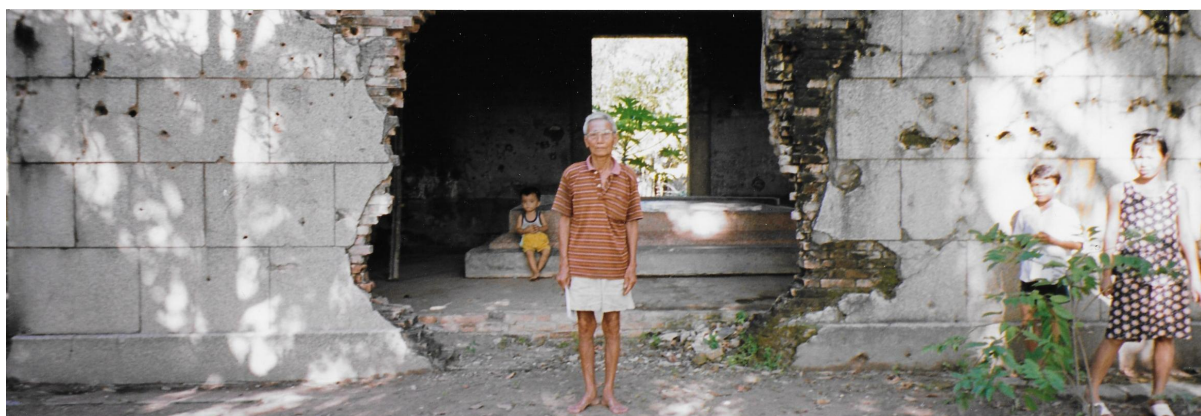
Les Plantations françaises. se réduisent, mais survivent
(*La Vie française*, 19 décembre 1969)

.....
Deux plantations, qui avaient stoppé toute activité en début 1968, après avoir été atteintes par une intense défoliation, ont repris leur exploitation en 1969. Phuoc-hoa en fin mars et Caukhoi en juillet.
.....

Pendant la guerre du Viêtnam, la plantation de Caukhoï, voisine de la piste Ho-Chi-Minh, fut annihilée par les défoliants.
La demeure et le tombeau d'Édouard Arnaud subirent les outrages des combats



1993 : les restes de la belle demeure d'Arnaud, rasée depuis par les autorités, de crainte que les héritiers ne demandent la restitution des biens. Coll. Gérard O'Connell



1993 : un ancien employé de la plantation, vietcong dans les années 1960-1970, s'est érigé en gardien du tombeau : « M. Arnaud était bon et juste avec nous. ». Son fils a pris la relève. Coll. Gérard O'Connell



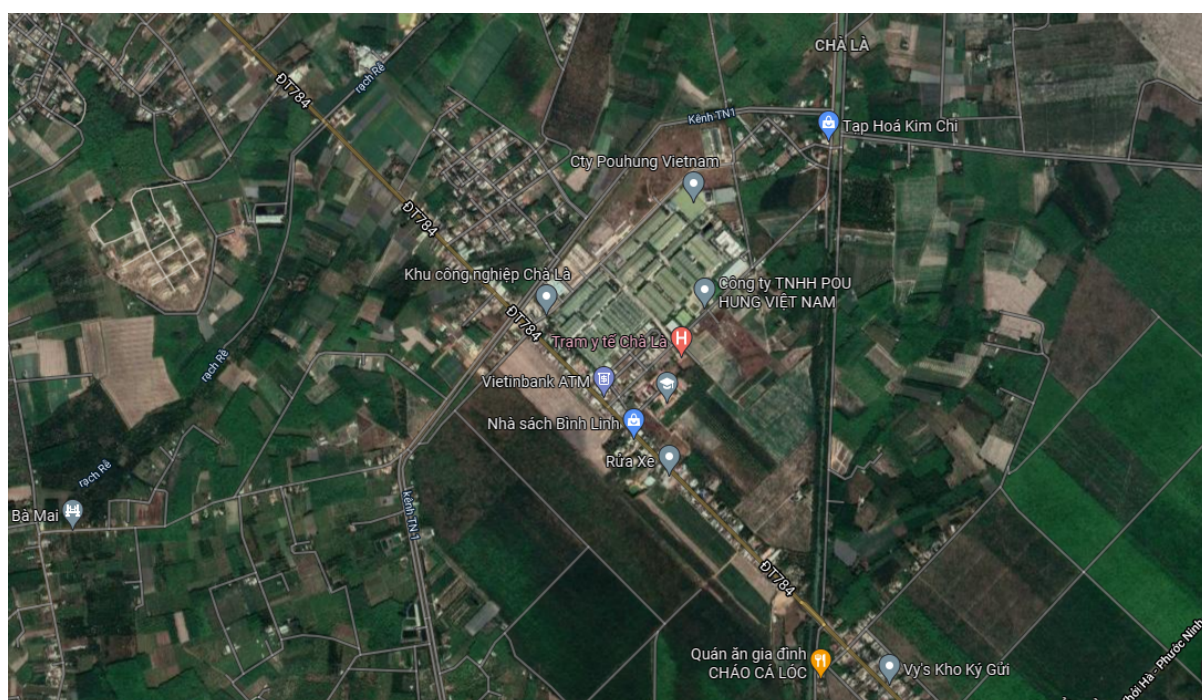
1993. — Pilier d'entrée de la plantation Arnaud avec la plaque criblée de balles



Le tombeau d'Édouard Arnaud en 2012.
Résistera-t-il encore longtemps à l'industrialisation galopante ?
Coll. Gérard O'Connell



Photo IGN 1952. En haut à droite, trait blanc oblique : la piste d'aviation



GoogleMap, 26 octobre 2021

